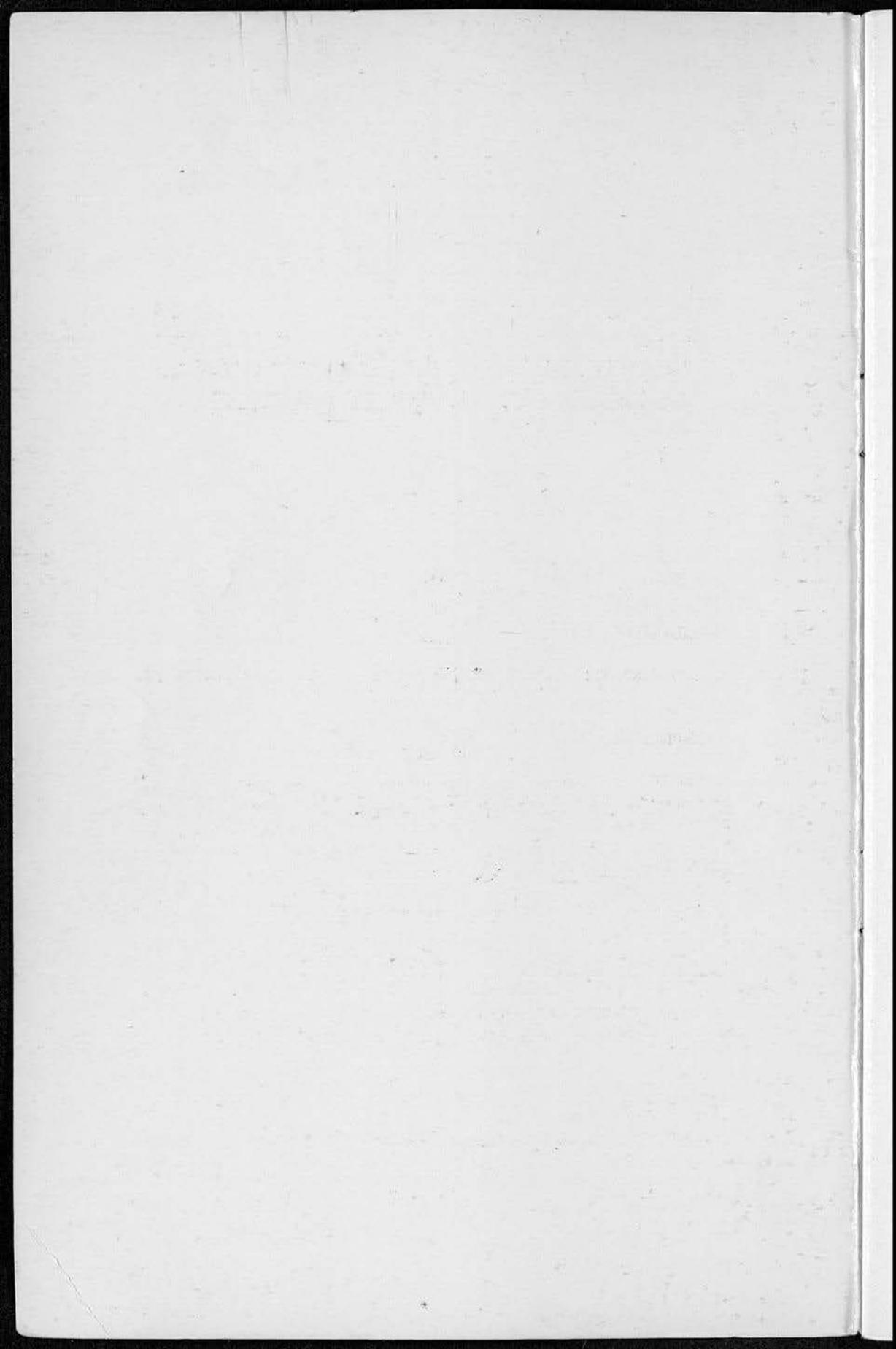


REVUE DE LA
SOCIETE D'ARCHEOLOGIE
ET DES AMIS
DU MUSEE DE BINCHE

N° 1 - Janvier 1978

LES
CAHIERS
BINCHOIS



Pour la bibliothèque du Musée
de Mariemont de la part de
J. Vercland. P 833



COMITE DE LA SOCIETE D'ARCHEOLOGIE
ET DES AMIS DU MUSEE DE BINCHE (1977)

PRESIDENTE

Mme PATERNOTTE-ROULEZ N., rue de Biseau, n° 4, à Binche - 064/33.28.30

VICE-PRESIDENTS

M. Paul DEMARET, avenue Wanderpepen, n° 94, à Binche - 064/33.28.26

M. Samuël GLOTZ, avenue Wanderpepen, n° 88, à Binche - 064/33.19.83

SECRETAIRE GENERAL

M. Joseph CASSART, Grand-Place, n° 36, à Binche - 064/33.29.06

SECRETAIRES-ADJOINTS

M. Joseph CAMBIER, avenue Jeanne Hachette, n° 4, à Binche - 064/33.18.32

M. Jacques THOMAS, rue de Merbes, n° 39, à Binche - 064/33.11.67

TRESORIER

M. Léon DURIAU, rue de la Victoire, n° 14, à Binche - 064/33.32.98

MEMBRES

- M. le Doyen Walter DE SMET, rue Haute, n° 5, à Binche - 064/33.23.01
M. Adelson GARIN, rue Baudouin le Bâtitseur, n° 2, à Binche - 064/33.12.10
M. Charles MORISOT, rue de Ressaix, n° 30, à Binche - 064/33.37.80
M. Louis MENESTRET, rue Marie de Hongrie, n° 2, à Binche - 064/33.14.30
M. l'abbé G. NAVEZ, Collège N-D, rue de Merbes, n° 25, à Binche - 064/33.27.01
M. René BLONDIAUX, rue de Maubeuge, n° 6, à Binche - 064/33.41.72
M. Marcel BOUSSART, Avenue Jeanne Hachette, n° 2, à Binche - 064/33.63.83
Melle Annette RASSEAUX, rue G. Hautmont, n° 16, à Waudrez - 064/33.21.85
Melle Christine SMEYERS, rue de Ressaix, n° 4, à Binche
M. Jacques PETIT, avenue Albert Ier, n° 69, à Binche - 064/33.25.98
Melle Marie-France DUPONT, Chaussée, n° 216, à Haine-St-Paul - 064/22.94.46
M. Philippe DE KEGEL, rue Infante Isabelle, n° 108, à Houdeng-Aimeries - 064/22.52.36
M. Michel REVELARD, rue Albert et Isabelle, n° 8, à Binche - 064/33.42.95
M. René ROBERT, rue de la Place, n° 3a, à Buvrines - 064/33.36.02
M. Claude PIRON, rue E. Vandervelde, n° 33, à Anderlues - 071/52.56.75

MEMBRES EFFECTIFS

- Melle Marthe ANNET, Binche
Mme André AUBECQ-QUINTART, Onnezies
Mr et Mme Germain AVART-DOCQUIERT, Trivières
Mme Jean AVAERT-BABUSIAUX, Binche
Mme Alex BABUSIAUX, Binche
Mr le Notaire et Mme Fernand BABUSIAUX-SCVORTZOFF, Binche
Mme Julienne BAECKELANDT-BOULOGNE, Binche
Mme Julia BAILLY, Binche
Mr et Mme Omer BARAS, Waudrez
Mr et Mme Georges BASTIN-NOELMANS, Binche
Melle Laure BAUDOUX, Binche
Réverend Père Pierre BAUDOUX, Gosselies
Mme Emily BEAUVENT, Bruxelles
Mr Armand BEAUTRIX, Epinois
Mme Suzanne BEDORET-DELVAL, Merbes-le-Château
Mr Max BEDORET, Merbes-le-Château
Mr le Chevalier et Mme Camille de BISEAU de HAUTEVILLE, Bruxelles
Mr et Mme Emile BLAIRON-BOULVAIN, Buvrines
Mr et Mme Michel BLONDEAU, Waudrez
Mr et Mme Gérard BLONDEL-TRIGALLEZ, Binche
Mme René BLONDIAU-LEBRUN, Binche
Mme Pierre BOSMANS, Trazegnies
Mr et Mme Jean BOUFFIOULX-LEGAUX, Binche
Mr et Mme Jean-Marie BOUSMAR-SEGHIN, Binche
Mme Marcel BOUSSART-TILMANT, Binche
Mme Georges BRICHOT, Binche
Mr et Mme Roger BROGNIEZ-PAINDAVOINE, Binche
Mr Marcel BRONCHAIN, Ressaix

Mr le Docteur et Mme Paul BRULET-TELLIER, Binche
 Melle Thérèse BRUX, Binche
 Mr Simon BUGHIN, Estinnes
 Mme Georgette BUGHIN, Buvrines
 Mr Paul BUISSERET, Epinois
 Mme Gilberte BURGEON-GAILLIEZ, Bruxelles
 Mme Marie-Louise BURGEON, Binche
 Mr Roland BURGEON, Bruxelles
 Mr Germain BURIAU, Péronnes-lez-Binche
 Melle Marcelle CALAY, Namur
 Mr et Mme Charles CAMBIER-VANNESTE, Binche
 Mme Georges CAMBIER, Binche
 Mme Joseph CAMBIER-LAGAGE, Binche
 Mr et Mme Omer CAMBIER-DEHOUX, Binche
 Mme Francis CANTINFAU-HENDRIKS, Binche
 Mme Joseph CASSART-HUBERT, Binche
 Mr et Mme Jean CATHERINE, Leval-Trahegnies
 Melle Christine CEREGHETTI, Quaregnon
 CERCLE d'HISTOIRE et de FOLKLORE de HAINE-St-PIERRE et HAINE-St-Paul
 Mr et Mme Jean-Jacques CERISIER, Peissant
 Mr et Mme Arthur CHEVALIER-NAVEZ, Binche
 Mr et Mme André CLAUX, Binche
 Mr et Mme Emile CLERBOIS, Waudrez
 Mr Constant COLLARD, Waudrez
 COMMUNAUTE des FILLES de MARIE (PARIDAENS), Binche
 Mr et Mme Jean-Marie CONREUR-TILMANT, Ressaix
 Mr et Mme Jean-Pierre CONSTANT-BELOT, Bienne-lez-Happart
 Mr et Mme Richard CORDIER, C.G.E.R., Binche
 Mr et Mme Léon CORNET, Ressaix
 Mr et Mme Vital CORNEZ, Binche
 Mme Gilberte CORNIL-MATHIEU, Erquelines
 CREDIT COMMUNAL de BELGIQUE, Bruxelles
 Mr et Mme Michel DARAS, Rance
 Mr Raoul DANHEUX, Bruxelles
 Mr Michel DEBAUQUE, La Louvière
 Mme Albert DEGUELDRE, Merbes-le-Château
 Mr Alex DELATOUR-MILIS, Bruxelles
 Mr et Mme Albert DELHALLE, Bruxelles
 Mme Robert DELHALLE-LACHAPELLE, Binche
 Mme Annie DELHAYE, La Louvière
 Mme Marie-Jeanne DELIEGE-DELWART, Binche
 Mme Monique DELMOTTE-DE VOS, Lobbes
 Mr Joseph DELWART, Binche
 Mr Emile DEMAN, La Louvière
 Mme L. DENEUFBOURG, Estinnes
 Mr Maurice DENUIT, Haine-St-Paul
 Melle Liliane DEOM, Binche
 Mme Anna DEPRET, Ville-sur-Haine

Mr Jules-Léon DEPREZ, Binche
 Mr et Mme Claude DEQUEVY-BAILLY, Binche
 Mr Camille DERAIVE, Binche
 Mr le Notaire et Mme Charles-Eugène DERBAIX, Binche
 Mme Léopold DERBAIX, Binche
 Mme Emile DERSIN, Fontaine-l'Evêque
 Mr et Mme André DESMOUTIER, Péronnes-lez-Binche
 Mme Camille DESSALES, La Louvière
 Mr et Mme Léon DESSART-HAMAIDE, Binche
 Mr et Mme Noël DESSART-LECHIEN, Binche
 Mr le Docteur Edgard DEVER, Binche
 Mr le Docteur et Mme Francis DEWASME, Binche
 Melle Thérèse DOBBELAERE, Binche
 Mr l'Abbé Marcel DOGOT, Binche
 Melle Luce DUCROT, Binche
 Mr le Docteur et Mme Charles DUEZ, Montignies-le-Tilleul
 Mme Armand DUMONT-NAVIR, Binche
 Mr et Mme Franz DUMONT, Binche
 Mr et Mme Raoul DUPONT, Haine-St-Paul
 Mr Jean-Claude DURIAU, Epinois
 Mme Léon DURIAU-CORNEZ, Binche
 Mr Noël DUROY, Binche
 Mme Edgard DUWELZ-DASSONVILLE, Amay-Liège
 Mr le colonel Yves ELOY, Binche
 Mme Mariette EMPAIN-BRICHOT, Binche
 Mme Marguerite EVRARD-VANDER VOORDT, Epinois
 Mr Max EVRARD, Binche
 Mr et Mme Yves-Marie EVRARD, Binche
 Mr et Mme Jean FAILLY, Haine-St-Pierre
 Mme Marie-Louise FERIN, Binche
 Mme Liliane FLORIS, Binche
 Mr le Docteur et Mme Frédéric FONDU, La Louvière
 Mr et Mme Max FONDU, Binche
 Mr et Mme Adolphe FOSSELARD, Binche
 Mr et Mme Claude FOSSELARD-WAUTERS, Binche
 Mme Marie FOSTY-BARBIER, Chimay
 Mr Henri FRANCART, Binche
 Mme Martha FRANÇOIS-DESANGER, Binche
 Les FRERES des ECOLES CHRETIENNES, Binche
 Melle Brigitte de FUISSEAUX, Faurœux
 Mr et Mme Florian GABER-DUBREUCQ, Leval-Trahegnies
 Melle Chantal GAILLARD, Binche
 Mr Max GALLEZ, Bruxelles
 Mr Georges GAMME, Binche
 Mme Rolande GARDIER-GERARDI, Heusy-Verviers
 Melle Hélène GENDARME, Binche
 Mr Louis GEUSE, La Louvière
 Mr Albert GEUSE-TRAETS, Binche
 Mr et Mme Robert GHIGNY-BOUDART, Binche

Mr le Docteur et Mme André GIGOUNON-ROCHEZ, Estinnes
 Mr Maurice GIGOUNON, Bruxelles
 Mr et Mme Robert GILLET-LEVACQ, Binche
 Mr Victor GILLON, Morlanwelz
 Mr Michel GLEBOFF, Waudrez
 Mr et Mme Armand GLOTZ-BESANGER, Ressaix
 Mme Franz GLOTZ-LEGRAND, Binche
 Mme Samuël GLOTZ-PRUNIAUX, Binche
 Melle Huguette GUERITTE, Morlanwelz
 Mr et Mme Édouard HAMAIDE-PARIDAENS, Binche
 Mme Aimée HARVENGT, Epinois
 Mr et Mme René HAUMONT, Binche
 Mme Armide HECQ, Binche
 Mr Jules HECQ, Mont-Ste-Aldegonde
 Mme Jean HENAUT-MATHIEU, Binche
 Mr et Mme Marius HENDRIKS-WESPES, Binche
 Mme Lucienne HENRION-RENARD, Binche
 Mr et Mme Alfred HENRY-BARDIAUX, Binche
 Mr et Mme Henri HEYLEN-BAUDOUX, Binche
 Mr et Mme Joseph HINNEMAN-MEURISSE, Binche
 Mr Jean HINQUE, Nivelles
 Mr Fernand HOYAUX, Binche
 Mr Philippe HOYAUX, Waudrez
 Mr et Mme Maurice HUBERT, Binche
 Mr et Mme Géo HULIN, Nivelles
 Mr Octave JACOB, Binche
 Mme René JACQUEMIN, Estinnes
 Mme Jacqueline LAMBELIN-DEGUELDRE, Binche
 Melle Nicole LAMBELIN, Binche
 Mr et Mme Georges LAURENT, Ressaix
 Mr René LAURENT, Binche
 Melle Marie-José LAVAUX, Binche
 Mr le Docteur et Mme Eugène LEBACQ-LEHEUWE, La Louvière
 Mr et Mme Marc LEBACQ-PREVOST, Binche
 Mme Paulette LEBRUN-HERNOULD, Binche
 Mr Marcel LECLERCQ, Binche
 Melle Nelly LECLERCQ, Morlanwelz
 Melle Marguerite LEDUC, Waudrez
 Mme Henri LEFEBVRE-DAMOISEAUX, Ressaix
 Melle Agnès LEFEBVRE, Ressaix
 Melle Marie-Henriette LEFEBVRE, Binche
 Melle Françoise LEFEBVRE, Ressaix
 Mr Etienne LEFEBVRE, Ressaix
 Mr et Mme Marc LEFEBVRE-LECOCQ, Binche
 Mr Emile LEMAIRE, Leval-Trahegnies
 Mr le Bourgmestre et Mme Armand LE ROI-HELLER, Binche
 Mr et Mme Louis LEROY, Retie
 Mr et Mme Lucien LIAGRE, Waudrez
 Mme Jean LIMPENS, Binche

Mr Léonce LONGFILS, Binche
 Mr et Mme Roger LONTIE-PAINDAVOINE, Binche
 Mme Marthe LOUVRIER, Waudrez
 Mr et Mme MAEGERMANS-DELVAUX, Gilly
 Mme Raymonde MAIRESSE-POURBAIX, Waudrez
 Mme Liliane MALLET-HECQ, Binche
 Mr et Mme André MARCQ, Binche
 Mr l'Abbé Jean-P. MARCQ, Binche
 Melle Georgette MARLIERE, Binche
 Melle Fernande MASQUELIER, Binche
 Mr René MATHIEU, Binche
 Mme Gérard MATON-QUINET, Binche
 Mr et Mme Joseph MAUROY-PHILIPPE, Binche
 Mr et Mme Claude MAYAUX, Vellereille-le-Sec
 Mr Gilbert MELLAERTS, Mont-sur-Marchienne
 Mme Louis MENESTRET, Binche
 Mr le Chanoine Albert MILET, Tournai
 Mr et Mme Jacques MILET-BURGEON, Binche
 Mr le Docteur et Mme Léon MILET, Binche
 Mr et Mme Léon MOLLE-HOCEDEZ, Binche
 Mr et Mme Léopold MONTEE-BRISON, Binche
 Melle Andrée MONTREUIL, Binche
 Révérende Sœur St. Charles, MORISOT, Etalle
 Mme Charles MORISOT, Binche
 Mr et Mme Jacques MORISOT-HENRION, Buvrinnes
 Mr et Mme Joseph MOSTADE, Leval-Trahegnies
 Mr Joseph MOUREAU, Bruxelles
 Mr et Mme Albert MUSELLE-RAMBOUX, Ressaix
 Mme Alberte NAVEZ, Binche
 Mme Berthe NAVEZ, Bruxelles
 Mr et Mme Gilles NAVEZ-GAILLARD, Binche
 Mr le Docteur et Mme Pol NAVEZ-CASSART, Binche
 Mr et Mme † Hubert NIEHE, Binche
 Melle Marie-Luc NIEHE, Binche
 Mr et Mme Philippe NOEL-CASSART, Binche
 Mr Bernard NOLF-de BISEAU, Bruxelles
 Mr l'Abbé Franz PATERNOSTRE, Haine-St.-Paul
 Mme Marie-Louise PATERNOTTE-MASSON, Mons
 Mme Marie-Louise PATERNOTTRE-SEGHIN, Binche
 Mr Jean PECHENART, Waudrez
 Mr Raymond PECRIAUX, La Hestre
 Mr Emile PETIT, Binche
 Mme Jacques PETIT-DELHALLE, Binche
 Melle Judith PHILIPPE, La Hestre
 Mr le Docteur et Mme Robert PHILIPPE-DARDENNE, Ressaix
 Mr Marcel PICART, Fontaine l'Evêque
 Melle Christiane PIERARD, Mons
 Mr le Juge Paul PIERRET, Hives
 Mme Claude PIRON, Anderlues

Mr Fernand PORSON, Waudrez
 Mme Jules POTTIAUX-LELOUP, Binche
 Mr et Mme Albert POURBAIX, St.-Ghislain
 Mr Eugène POURTOIS, Waudrez
 Mr le Docteur Henri PRANGER, Binche
 Melle Elisabeth QUINET, Binche
 Mme Pauline RASSEAUX, Waudrez
 Melle Paulette RASSEAUX, Waudrez
 Mr Yvon RENOTTE, Liège
 Mme Michel REVELARD-THOMAS, Binche
 Mr Jean-Claude RICHARD, Binche
 Mr et Mme RICHTER, Fayt-lez-Manage
 Mme René ROBERT, Buvrines
 Mr et Mme Raymond ROCHEZ-LECHIEN, Binche
 Mr et Mme Alex ROMBAUX, Binche
 Mr et Mme Robert ROMBAUX, St.-Vaast
 Mr et Mme Charles ROUSSEL, Ressaix
 Mr et Mme Jacques ROUSSEL-CHEVALIER, Binche
 Mme Paul ROUSSEL-ADAM, Binche
 Mr Pierre ROUSSEL, Bruxelles
 Mme Simone ROUSSEL-SOMMER, Binche
 Mr et Mme Raymond SAINT-PAUL, Morlanwelz
 Mr René SCHAUWERS, Binche
 Mr Jean SCHOUCKENS, Binche
 Mr Lucien SEBILLE, Waudrez
 Mr Michel SIRAUT, Bruxelles
 Mr et Mme Paul SMEYERS-DEBAISE, Binche
 Mr Gérard STALON, Binche
 Mr Willy STAQUET, La Louvière
 Mr et Mme Arthur THOMAS-HUYCKE, Binche
 Mme Jacques THOMAS-DEOM, Binche
 Mr et Mme Henri TRAETS-SCOUFLAIRE, Binche
 Mr et Mme Pierre TRIGALLEZ-LEBRUN, Binche
 Mr et Mme Michel VALENDUC-CHEVALIER, Binche
 Mme Jeanne VANDENBERGHE, Binche
 Mr et Mme Pierre VANDERSTICHELEN-HOYAUX, Binche
 Mr le Docteur et Mme Jules VANDEVILLE-MORIAME, Binche
 Melle Elisabeth VANDEWEGHE, Binsche
 Mme Hilda VAN KALMTHOUT, Binche
 Mr et Mme Luc VINCK, Ressaix
 Mr Camille WALRAND, Estinnes
 Melle Monique WALRAVENS, Bruxelles
 Mme Marie WILLIOT, Binche
 Mr et Mme Louis WILMET, Estinnes
 Mr et Mme Michel DASSONVILLE, Trivières
 Mme Bernadette DRECHSEL-STROOBANTS, Binche
 Mr et Mme Jean-Pierre JAUMOT, Binche
 Mr et Mme Pierre LEGRAND-GIGOUNON, Binche
 Mr et Mme Désiré NAVEZ, Buvrines

Mr Thierry PERET, Binche
Melle Gaby STROOBANTS, Binche
Mr et Mme Jean-Claude URBAIN, Binche
Mr et Mme Renaud SEMAILLE, Froyennes
Mme Andrée LIMPENS, Binche
Mr Alex PIRAUX, Binche
Mme F. DEHAVAY, Trahegnies
Mme Andrée GRAUWET, Bruxelles
Mme Yvonne HARVENGT-PETIT, Binche
Mr et Mme Arthur PETIT-HARVENGT, Binche
Mr Michel BALTHAZAR, Péronnes
Mr le docteur et Mme M. BOSMANS, Binche
Mr le docteur et Mme G. CHOTEAU, Houdeng-Goegnies
Mr le docteur A. DOUILLEZ, La Louvière
Mme DUPONT-THERASSE, Binche
Mr et Mme J.-M. EVRARD-DEMESSEMAEKER, Binche
Mme M.-L. MENNE, Solre-sur-Sambre

LES SOUVENIRS DE L'ONCLE JO :

EN FEUILLETANT L'ALBUM

«BINCHE en cartes postales anciennes». (*)

CARTES N^{os} 16 et 17

Remarquez d'abord les réverbères au gaz — comme de grands lampadaires —, qui constituaient l'éclairage public de la Grand-rue et de la Grand-place. Un préposé passait les allumer le soir et les éteindre le matin; il était «armé» d'une lance terminée par une torche protégée d'un capuchon à trous. Avec le dessus de sa lance, il relevait la clé du robinet au gaz, puis — le gaz s'échappant —, il présentait sa torche à l'ouverture supérieure de la lanterne et le bec s'allumait. Dans les autres rues, moins larges et dans les ruelles, plus étroites, au lieu de lampadaires pareils, c'étaient des consoles ancrées aux façades des maisons (à hauteur du dessus d'une fenêtre de rez-de-chaussée) ou aux murs de clôture de jardins (voyez la carte n^o 19, à gauche). J'ai connu l'un de ces allumeurs de réverbères; il répondait au nom (ou surnom ?) de Quinquin.

Examinons ces cartes : «16. La Grand'Rue vers 1900». Je n'étais pas né; je n'ai donc pas connu la Justice de paix en construction. «17. La Grand'Rue vers 1910». Ah ! ça, je l'ai connu. Voyons, à la carte n^o 16, à

(*) S. GLOTZ, *Binche en cartes postales anciennes*, collection de la Bibliothèque européenne, Zaltbommel, Pays-Bas, 1973. Cet album est épuisé.

droite. Nous distinguons la fenêtre latérale de la maison actuelle de M. et Mme Petit-Delhalle; c'était, alors, la maison de Herman Babusiaux, dit «el masse de djile», parce que son faciès rappelait le masque du gille. Partons de là et revenons vers l'avant-plan de la carte. Il y avait d'abord les deux maisons Seghin; la première (actuellement, Maurice Collet) était celle de l'avocat Eugène Seghin (père de Paul, Jules et Jean). Puis, celle de Louis Seghin, sellier, bourrelier (que vous pouvez voir sur la photo de la carte n° 44, en joueur de balle), (père de Marcel, Juliette, Louis, Léon et Marie-Louise). Ensuite, Mme Graux qui vendait des jouets en temps de St-Nicolas (1). Puis, l'épicerie Cariat. Le fils, Jules Cariat, était un acteur de la Dramatique du Cercle Catholique; il a épousé Julia Rousseau, modiste, qui habitait la première maison de la rue de la Gaieté, tenant à la chapellerie Derave et son père, veuf, à épousé en même temps, la mère, veuve, de sa bru. Ensuite, un magasin de lingerie et aunages, Camerisse; puis, Mademoiselle Laurent, machines à coudre; après, Madame Robe et sa fille, bazar et une spécialité : matériel pour découper du bois (genre triplex actuel) et dessins pour dito. A côté, un café tenu par Jules Adant (auteur de l'arrangement des airs de gilles). Puis, une maison portant une enseigne avec un gille : c'était la maison d'un louageur de costumes et de chapeaux de gilles (son nom ?). Par la suite, ce fut la maison de Charles Delwart, fabricant de chaussures, dont l'atelier se trouvait dans la ruelle Ste-Anne (c'est maintenant l'agence de la C.G.E.R.). Charles Delwart (aussi acteur à la Dramatique susdite) a précédé Gabriel Jadot, le «Lieutenant souriant» : au carnaval, il revêtait, chaque année, un costume militaire avec veste vert foncé à brandebourgs noirs. De l'autre côté de la ruelle, avant les Dufour, il y a eu Clément-Wibo, chapelier, dont le fils, Elie Clément, était bon violoniste. Ensuite, c'était la quincaillerie Gallez-Tahon (les grands-parents maternels de Stéphane et Valentine Waterschoot). Puis, Camille Quinet, charcutier et marchand de cordes pour les chevaux et les bestiaux, dont la fille, Flora, est décédée, en 1973, à l'âge de nonante et des ans. Ensuite (si j'en passe une, qu'un «ancien» veuille bien me le rappeler), il y avait la maison Daumerie-Déom, confections pour hommes, dont on peut lire l'enseigne sur la carte. Puis, la maison Delième, aussi confections, je crois (les parents de Louis et Paul). Ensuite, le café d'Henri Delième, père de notre bourgmestre Charles Delième. Après, avant l'entrée de l'église du Saint-Sacrement, je ne sais plus bien (?). Je me souviens de Mme Delième, mère d'Elie, mais je ne saurais pas

(1) Je possède une photo (d'une parente) qui doit dater de 1900 environ; elle porte, au verso, un «cachet» : «Th. Bridelance, Photographe, Grand'Rue, 63, Binche». Il paraît que c'était le père du photographe Fernand Bridelance, qui habitait rue de Merbes, la maison occupée actuellement par M. le Juge Bage (n° 43, je pense).



dire si elle était là avant 1914 (12). Puis, après l'entrée de l'église, le Café du Globe, tenu, alors, par Gustave Deliège et son épouse, les parents de Mme Jules Gillet et de Mme Wasterlain.

«*Ander kant*», disent les Flamands. Passons du côté gauche de la carte et commençons en face de la rue de Savoie. La grande maison avec balcon (où demeurent maintenant M. et Mme Hinneman-Meurice, membres de notre Société) était la maison de Mme Roussel (aïeule de Mme Hinneman ?). Puis, la banque de M. Roulez, père de Mme notre Présidente. Ensuite, après plusieurs maisons de commerce (dont celle de Léon Collet (père de Maurice), avant le Palais des Justice et y attenant, la maison de Mme Eudoxie Bailly (où ce fut Henri Prévost). Au-delà, deux maisons (cafés); ensuite, je lis Graux-Legrand et l'enseigne «Au Grand Singe»: je ne dois pas avoir connu ce primate, mais j'ai connu au-delà Léopold Herman, qui vendait notamment des «faux-cols» en caoutchouc, c'est-à-dire en toile blanche caoutchoutée. Cela remplaçait avantageusement, en semaine, les cols de toile, trop salissants et qu'il fallait repasser; ceux-là étaient «lavables» (un peu d'eau savonneuse sur le bout d'un linge et l'on nettoyait ces cols rapidement et facilement). Pour le dimanche, on préférait quand même un faux-col en toile blanche amidonnée et bien repassé, avec ou sans coins repliés: c'était «plus habillé»! (Le pull à col roulé n'était pas encore en vogue ...).

Passons à la carte n° 17. En quittant le Café du Globe et après avoir traversé la rue (en ce temps-là, pas besoin de feux rouge et vert), où c'est maintenant le Café de l'Arlequin, c'était le Bazar Latinis (famille d'Octave). Avant eux, vers 1900 peut-être, c'était l'imprimerie Eyckmans. Le fils, Pierre Eyckmans, ancien élève du Collège Notre-Dame de Bon Secours à Binche, a été tué au front en 14-18. Puis, c'était la quincaillerie de Pascal Derôme-Carlier; ensuite, la maison et les entrepôts d'Emile Grégoire, denrées coloniales. Puis, venait l'hôtel du Lion d'Or (café, restaurant et hôtel) et, derrière, écurie pour x chevaux (pour les jours de foire). Après, un magasin de meubles, Wartel; puis, la boucherie de Camille Seghin. Puis, l'épicerie du Brésil: lors de son ouverture, on a distribué aux enfants de nombreux petits drapeaux du Brésil, constitués d'une tige d'osier formant hampe et d'un rectangle de papier coloré reproduisant le drapeau du Brésil. La maison suivante, avant le gros C.C.C. et le cinéma Trianon, ce fut le Bazar National, tenu par les Rollin, étrangers arrivés en notre ville. Ensuite, ma mémoire est «nuageuse»; je vois bien avant Mme Bernard, le Suisse, confiseur, mais ça n'est pas clair (peut-être un «ancien» aura-t-il l'obligeance de m'éclairer? Je l'en remercie d'avance). Alors, avant d'arriver au coin de la rue de la Gaieté, il y avait le magasin de confections Del-

(2) Renseignements pris à bonne source, c'était la maison d'Ursmar Lefebvre, dit: «Cocotte à chufflot».

plancq (les parents de Louis, René et Eugène) et, enfin, la chapellerie Derave (les parents de Mme Yvonne Autenne-Derave).

Traversons la Grand-rue et remarquons, en passant, une charrette à baudet, une charrette « baladeuse » attelée d'un cheval et une petite charrette à chien. Eh oui ! ça se voyait en ce temps-là. Voyez aussi les vêtements des hommes (dont l'un a ceint un tablier de toile bleue), des femmes avec leurs jupes (qui descendaient jusqu'aux chevilles) et leurs longs tabliers, et des enfants : les filles avec leurs robes qui allaient jusque sous leurs mollets, les garçons avec leurs culottes jusque sous les genoux, etc. etc ... (Nous y reviendrons un jour).

Repartons du Palais de Justice, mais allons voir la carte n° 39, qui donne une vue meilleure. Après la maison de Léopold Herman, nous voyons celle de A. Bury-Mariscal (aussi des vêtements). Puis, une maison « fermée », qui était celle des parents de feu Joseph Bailly-Figue, je pense (qui me le dira ?). Ensuite, deux maisons avec balcon : l'une d'elles était celle d'un confectionneur, Armand Graux, beau-père de Fernand Lebrun (« Bender »). Plus loin, sans doute, au restaurant « Le Vatel », c'était la pharmacie Meunier (père de Mme Paul Seghin), à qui a succédé le pharmacien René Delplancq. A côté, le magasin tenu par Roger Bardiaux, c'était celui de ses parents ; son père, Jules Bardiaux, a été président de l'Association des Voyageurs de Commerce de Binche et, je pense, de la société de gilles « Les Indépendants ». Continuons : voyez l'enseigne de la Clé d'Or, le magasin de confections de la famille Delatour-Gravis (encore habité par deux descendantes). Après, le débit de tabacs et cigares de Paulin Delhalle et son épouse Marthe ... ; on y vendait du tabac et l'on y parlait de football (dans les années 20). Ensuite, un magasin de merceries tenu par Maurice Pourbaix et son épouse. Puis, au coin, avant la rue de Mons (actuellement « Le Baladin »), avec son long balcon, le café Domino tenu par Louis Legrand (« Lowi du Goyie »). Traversons ! A l'autre coin de la rue de Mons, le café « A l'Universel », tenu par M. Vanderelst-Rigole. En suivant, venait la maison Lecomte, marchand de journaux. Puis, le magasin Déom-Beaumez. Ensuite, la maison de Léon Fondu (grand-père de Max Fondu, membre de notre société) où vous pouviez acheter, pour le carnaval, masques, costumes et accessoires divers. Puis, au magasin Deparadis, il y avait deux maisons (là où se trouve une échelle contre la façade) : c'était la maison de Mme Stéphanie Wautier, qui vendait des parapluies et celle de Daumerie-Wautier (confections). Ici, une explication intéressante. Avec Mme Stéphanie Wautier, vivait la famille de l'une de ses filles, M. et Mme Légaux-Wautier, parents de René et Fernand Légaux. René Legaux, chantre de la Wallonie, a son monument dans notre parc communal, qui rappelle sa mémoire.

Ensuite, venait une épicerie dont je ne me souviens pas, parce que — une carte que je possède en fait foi — j'ai connu là la maison de Walter

Jongen-Mathieu, les parents d'Ernest Jongen (bien connu des « anciens »), à l'enseigne « Au Sabot de Gilles ». A côté, la maison d'Emile Degréve (confections). Oui, je sais, la photo s'arrête là, mais j'achève la rangée. Il y avait, après l'imprimerie-papeterie Edgard Daille-Huart, beaux-parents de Mme Camille Daille et oncle de M. Longfils (qui tient maintenant ce commerce). Puis, je vois, sur ma carte, la pharmacie-droguerie « Ramboux, successeur L. Milet ». Ah ! Je ne me souviens pas de M. Ramboux ; en revanche, je crois avoir connu là le magasin « A l'Innovation », tissus et aunages, tenu par les parents de Sylvain Tourneur ; après l'incendie qui ravagea, un jour, ce magasin, celui-ci fut transféré à la rue de la Gaïeté, là où c'est le magasin Samdam. (Qui me dira si c'est exact ou ... si j'ai rêvé ??).

Au-delà de la pharmacie, je me souviens d'une maison, celle de M. Lebeau (père de Germaine) et, m'a-t-on dit (car je ne connaissais quand même pas tous les occupants de ces maisons), la maison d'un tailleur nommé Roulez (à vérifier !). Enfin, le café actuel de l'Eldorado, c'était la boucherie Boudinet.

Et voici, encore, deux cartes passées en revue.

ONCLE JO

UNE PAGE D'HISTOIRE ECONOMIQUE DU XVIII^e SIECLE : LA CHAUSSEE DE NIVELLES A BINCHE

Si l'on en croit le Comte de Ferraris, l'auteur de la belle carte topographique que chacun connaît, la ville de Binche, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, semble connaître une certaine prospérité liée à ses activités artisanales et commerciales. *Le commerce principal de cette petite place, écrit le Comte de Ferraris, est en couteaux, en friperie et en pluts (sic) des dentelles dont elle fournit tout le Brabant ...* (1).

Elle est entourée de vastes étendues agricoles, de villages prospères dont les habitants ont fait de Binche leur ville-marché : *ses belles campagnes produisent du grain de toute espèce en si grande quantité que les habitants en font un débit considérable dont le gain les fait vivre très à leur aise ..., les prairies y fournissent abondamment du bon foin et les trèfles qu'on sème sur une petite partie des terres arrabes (sic) augmentent encore la provision de fourrage au moyen duquel on y nourrit beaucoup de chevaux et bêtes à cornes dont on retire aussi un produit consistant en beurre, fromage ...* (2).

Au nord de la ville, la vallée de la Haine connaît peu à peu une mutation qui, en s'accélégrant au XIX^e siècle, va modifier radicalement son paysage et les préoccupations de ses habitants : les débuts de la révolution industrielle.

(1) Comte de FERRARIS, *Mémoires historiques, chronologiques et œcuméniques ... pour son Altesse Royale le Duc Charles Alexandre de Lorraine*, (1780), éd. Pro Civitate, Bruxelles, 1965, pp. 207-208.

(2) Comte de FERRARIS, *op. cit.*, p. 211 et p. 212.

C'est au XVIII^e siècle, en effet, que naissent les principales sociétés charbonnières dans ce qui deviendra, au XIX^e siècle, le Bassin du Centre. A l'exemple de la Société du Grand Conduit du charbonnage d'Houdeng fondée en 1685 (3), de petits groupes d'exploitants fondent les sociétés de Bracquignies (1715), La Barette à Houdeng-Goegnies (1735), L'Olive à Morlanwelz (1755), La Hestre (1755), Redemont (1756) ... On exploite également la houille à Saint-Vaast : à Baume, Houssu, Sars-Longchamps, Longtain (4).

En 1759, le Gouverneur des Pays-Bas, Charles de Lorraine, qui réside régulièrement au château royal de Mariemont, entreprend, lui aussi, d'exploiter les massifs charbonniers du Parc de Mariemont (5). Autour des houillères, ou à proximité immédiate, s'installent de petites industries qui utilisent le charbon comme combustible : forges à Morlanwelz et Haine-Saint-Paul, four à verre à Mariemont, poterie à Baume (6).

LES PROJETS ROUTIERS

Depuis 1731, les Etats de Hainaut ont entrepris de relier Mons à Binche par une chaussée, c'est-à-dire par une route pavée qui contraste avec les chemins de terre qui mènent vers les villages des environs et qui ne sont pas carrossables durant une partie de l'année.

Mons dispose déjà, au milieu du XVIII^e siècle, de plusieurs liaisons routières; la chaussée Mons-Bruxelles a été octroyée dès 1704, une autre chaussée permet de gagner Ath (1734), avec prolongement vers Leuze et Tournai (1738); une autre encore permet de gagner Valenciennes (1738) (7).

- (3) PLUMET J., *Une société minière sous l'Ancien Régime. La Société du grand conduit et du charbonnage d'Houdeng 1685-1800*, dans *Annales du Cercle Archéologique de Mons*, tome 57, 1940.
- (4) Sur la naissance de ces houillères, on pourra consulter : MONOYER J., *Mémoire historique sur l'origine et le développement de l'industrie houillère dans le bassin du Centre*, Mons, 1874; MOUREAUX P., *Les comptes d'une société charbonnière à la fin de l'Ancien Régime (La Société de Redemont à Haine-Saint-Pierre — La Hestre)*, C.R.H., in 8^o, Bruxelles, 1969; REVELARD M., *La vie d'un charbonnage aux XVIII^e et XIX^e siècles. La Société de Haine-Saint-Pierre et La Hestre (1755-1905)*, dans *Annales du Cercle Archéologique ... du Centre*, tome 5, 1967.
- (5) HAYT F., *Les charbonnages de Mariemont-Bascoup (des origines à 1830 environ)*, dans *Documents et rapports ... de Charleroi*, tome 48, 1950, pp. 35-41.
- (6) A.G.R., *Conseil du Gouvernement Général*, n^o 1157.
- (7) DARQUENNE R., *Histoire économique du Département de Jemappes*, dans *Mémoires et publications de la Société des Sciences ... du Hainaut*, tome 79, fasc. 1 et *Annales du Cercle Archéologique de Mons*, tome 65, 1965, p. 29.

Ces routes favorisent le commerce et plus particulièrement l'expédition de la houille du Borinage.

Vers 1720, le Pays de Charleroi dispose lui aussi d'une liaison avec Bruxelles (8).

En 1757, on met en œuvre le projet de relier Mons à Chimay.

Ce projet visait surtout à détourner de l'Entre-Sambre-et-Meuse liégeoise une partie du commerce de la région de Chimay-Beaumont en l'attirant vers Mons.

Deux tracés furent proposées : d'une part une voie directe par Solre-sur-Sambre, d'autre part une liaison par Binche, guère plus onéreuse, mais qui aurait ouvert de nouvelles perspectives aux houillères de la future « région du Centre ».

R. Darquenne considère que la décision d'éviter Binche est le fruit d'une politique voulue par les Etats de Hainaut : *« malgré les représentations du magistrat de Binche, les Etats de Hainaut mirent tout en œuvre pour protéger Mons et le Borinage de la concurrence de la région du Centre, non seulement en matière de commerce de transit mais encore dans le domaine minier. En évitant d'inclure Binche dans la route de Mons à Chimay, les Etats de Hainaut firent d'une pierre deux coups : ils générèrent le développement de l'Entre-Sambre-et-Meuse et paralysèrent celui de la région du Centre en la maintenant isolée de Mons, de Charleroi et du Brabant (9). »*

LA LIAISON NIVELLES-BINCHE

Soucieux d'éviter l'isolement de la ville, le Magistrat de Nivelles avait relié, à ses frais, la ville de Nivelles à la chaussée Bruxelles-Charleroi, à hauteur de Mont-Saint-Jean.

En 1751, les mêmes administrateurs communaux établissaient la liaison de Nivelles jusqu'à Seneffe, c'est-à-dire jusqu'à la limite du Duché de Brabant. Ils espéraient que ces importants investissements, que certains leur reprochaient, seraient compensés par les droits de barrière perçus en divers points de cette chaussée, notamment sur les chariots de houille expédiés vers Bruxelles.

Mais cette réalisation semblait bien vaine et incomplète si elle n'était pas poursuivie sur le territoire du Hainaut, vers Fayt, Mariemont, Haine-Saint-Pierre et Binche.

(8) HASQUIN H., *Une mutation. Le « Pays de Charleroi » aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Bruxelles, 1971, p. 37.

(9) DARQUENNE R., *op. cit.*, p. 30.

Les jurés et mayeur de Nivelles adressèrent donc en 1753 une requête au gouvernement afin d'obtenir l'autorisation de prolonger leur chaussée vers Mariemont. Leur entreprise, déclarent-ils, apparaît nécessaire au bien public. Nivelles est isolée des chaussées existantes et n'a aucun moyen de commercer avec ses voisins : *« des chemins affreux la rendent inaccessible, le peu de marchands qui s'y trouvent languissent faute des communications faciles; et pour peu qu'ils tirent des denrées de l'étranger, ce ne peut être qu'à grand frais : le peuple est contraint de vivre dans l'inaction faute de pouvoir s'employer; ainsy beaucoup sont dans la misère la plus touchante, malgré la grande envie qu'ils ont de s'en tirer ... »*.

Deux lieues de chaussée suffiraient pour communiquer avec la « haute chaussée » (c'est-à-dire la chaussée Brunehaut), la ville de Binche, Fontaine-l'Évêque, les villages de Morlanwelz et *« autres des environs qui sont des domaines de Sa Majesté et qui par conséquent les feront fleurir avec nous par ce débouché ... »* (10).

La requête insiste particulièrement sur les avantages que le Gouverneur général des Pays-Bas tirera de cette chaussée : elle lui offrira un accès facile au château royal de Mariemont, des avantages pour la vente de ses bois et de ses houilles puisque les habitants de Nivelles *« au lieu d'aller à grand frais chercher leurs houilles à Charleroy distant de quatre fortes lieux dudit Nivelles, dont trois lieux de terre, la trouveront vers le dit château royale de Marimont qui n'en est éloigné que de trois lieux; ainsy par cette nouvelle chaussée, n'auront-ils pas mille aisances de s'en procurer à vil prix tant par le meilleur marché des voitures que par la diminution dans le prix d'achat ... »* (11).

Cette proposition devait, on s'en doute, rencontrer l'appui des maîtres charbonniers de la région de Mariemont et plus particulièrement des entrepreneurs de deux jeunes sociétés charbonnières, la Société de La Hestre et Haine-Saint-Pierre et la Société de Redemont qui espéraient s'ouvrir aussi le marché bruxellois (12). Parmi les actionnaires de cette deuxième société, ils trouvèrent un interlocuteur de choix en Emmanuel de Gongnies, Seigneur de Fayt, qui était devenu prévôt de Binche en 1739 (13).

(10) A.G.R., *Ville de Nivelles*, n° 1692 : *requête des jurés et mayeur des Nivelles afin d'obtenir l'autorisation de construire la chaussée nouvelle de Nivelles à Mariemont.*

(11) A.G.R., *Ville de Nivelles*, n° 1692 : *ibidem.*

(12) Les maîtres-charbonniers des sociétés de Sars-Longchamps, Redemont, Haine-Saint-Pierre et La Hestre s'engagent à payer pendant six ans une redevance de *« deux patar de chaque muid de toutes espèces de charbon provenant de leurs fosses respectives qui passeront sur la chaussée de ces Messieurs de Nivelles pour entre en Brabant »*.

A.G.R., *Ville de Nivelles*, n° 1744.

(13) Emmanuël de Gongnies, seigneur de Fayt et de l'Escaille, fut nommé prévôt de

LE ROLE D'EMMANUEL DE GONGNIES, PREVOT DE BINCHE

Intéressé dans le charbonnage de Redemont d'abord, dans les houillères de La Hestre et Haine-Saint-Pierre ensuite, Emmanuel de Gongnies ou de Gougny fut contacté par des envoyés de la ville de Nivelles qui désiraient s'informer de la situation des fosses de houille.

Celui-ci apporta à ses émissaires les plus grands apaisements : *« la houille se trouvoit de plus abondantes et bonnes que l'on pouvoit en tirer d'aussi fortes pièces que l'on souhaiteroit jusqu'à cinque mil livres pesantes que l'on pourroit en fournir quarante mil charée par année pendant mil an si l'on en avoit le débit ... »* (14).

De plus, il s'engagea à décider les maîtres charbonniers au paiement de 2 sous pour chaque muid de houille qui se voiturera par la chaussée pendant six ans.

Mais surtout, il suggéra d'intéresser le Magistrat de Binche à l'opération et de proposer la construction d'un bras de chaussée allant de La Buijsière, par Binche, jusqu'aux limites du Brabant (15).

Les premiers contacts, à ce sujet, sont notés dans les registres d'audience du Magistrat de Binche, sous la date du 7 janvier 1761 (16) : *« les sieurs Dorbée et Stacquez ayant été faire les souhaits de la nouvelle année à Monseigneur le Comte de Gongnies, prévôt de cette ville, représentent qu'il leur avoit fait connaître que les députés des trois membres de la ville de Nivelles seroient venu le trouver, lui représentant qu'ils étoient disposés à continuer la chaussée de Nivelles jusques au Fayt dans l'espérance que la ville de Binch la feroit poursuivre jusques cette ville priant même le dit seigneur de vouloir se prêter et engager ceux du dit Binch à effectuer cette chaussée de leur part pour le plus grand avantage d'icelle ville, ajoutant qu'ils se faisoient fort de trouver pour la ville de Binch les sommes dont elle auroit besoin à cet effect à raison de trois et demi par cents d'intérêt; sur quoy le dit seigneur demande une prompte et fructueuse résolution ... »*.

La réaction des Binchois fut nettement réservée. Ils ne voyaient pas quel avantage cette chaussée pouvait leur apporter, car dans les circon-

Binche, le 2 janvier 1739 et mourut le 6 février 1763 : LEJEUNE Th., *Histoire de la ville de Binche*, 1ère éd., dans *Mémoires et publications de la société des Sciences du Hainaut*, tome 8, Mons 1884, pp. 29-30. Il était actionnaire de la société du charbonnage de La Hestre ou société de Redemont depuis 1756 et, de ce fait, particulièrement ouvert aux projets routiers qui auraient permis l'acheminement des houilles de «Mariemont» vers Bruxelles : REVELARD M., *op. cit.*, pp. 130 et 142.

(14) A.G.R., *Ville de Nivelles*, n° 1693.

(15) A.G.R., *Ville de Nivelles*, n° 1693.

(16) Archives communales de Binche (A.C.B.), *Registre d'Audience*, n° 34, f° 136 r°.

stances présentes, ce ne serait pas Binche qui profiterait d'un éventuel regain de trafic, mais Battignies.

LES CABARETS DE BATTIGNIES

« Il est une terre au faubour de Binch nommée Battignies et qui appartient aux moines de l'abbaye de Marchienne, cette terre est franche et ne contient que des cabarets où il se vend plus de bière et de brandevin que dans toute la ville ... » (17).

Battignies étant une terre franche, les boissons et les denrées s'y vendent à meilleur compte que dans la ville; les voituriers et les voyageurs s'y arrêtent donc, s'y restaurent, y logent et cela, au détriment de Binche.

Préalablement à tout contrat se rapportant à la chaussée, il conviendrait donc, selon le Magistrat de Binche, d'obtenir du gouvernement que ceux de Battignies soient tenus de payer le droit de maltote à la ville de Binche au lieu de payer ce droit sur les boissons aux Etats de Hainaut *« sans cependant toucher à leur privilège de consommation de leur famille »* qui resterait franche (18).

Les Binchois restèrent attentifs à ce problème de franchise : en 1763, ils notaient encore que *« par le grand nombre de cabarets qui sont au dit Battignies, la ville de Binch fait une perte considérable dans ses maltodes, perte qui augmentera des jours en jours puisqu'entre les douze cabarets qui s'y trouvent actuellement, on commence les préparatifs pour en construire deux nouveaux tandis qu'il n'y a que vingt six à vingt sept maisons y compris onze fermes sur le terroir du hameau de Battignies ce qui vérifie que le nombre de cabarets n'est point seulement pour procurer aux habitans la quantité de bière qu'ils pourroient y consommer, mais principalement pour fournir aux bourgeois de Binch qui, attirés par la diminution du prix de la bière à cause de l'exemption des maltotes, vont boire à Battignies ... »* (19).

On conçoit la colère des aubergistes binchois devant ces cohortes de bourgeois allant quotidiennement vider quelques chopes à Battignies ! La ville n'obtint satisfaction qu'en 1764 : un décret impérial, voulant concilier les intérêts de la ville de Binche avec les franchises de Battignies, décida qu'il ne pourrait plus y avoir que deux cabarets à Bat-

(17) Lettre d'Emmanuel de Gongnies au Magistrat de Nivelles, 11 janvier 1761 : A.G.R., *Ville de Nivelles*, n° 1693.

(18) A.C.B., *Registre d'Audience*, n° 34, f° 136 r°-v°, assemblée du 7 janvier 1761.

(19) A.C.B., *Registre d'Audience*, n° 34, f° 280 r°-v°, assemblée du 22 décembre 1763.

tignies et que chacun de ces cabarets n'aurait plus qu'un seul brassin exempté du paiement de la taxe (20).

Cette décision fut très rapidement mise en application car plusieurs «aubergistes» non autorisés furent poursuivis et condamnés pour avoir «vendu de la bière ou reçu des chevaux et passagers» et leur avoir fourni «mangeaille et boissons» (21).

UNE CHAUSSEE DE NIVELLES A LA SAMBRE

Autant le Magistrat de Binche suivait-il avec grande attention «l'affaire de Battignies», autant le projet de chaussée semblait peu l'intéresser ou n'être qu'une occasion pour régler le problème de la franchise de Battignies.

En fait, les administrateurs communaux paraissent sceptiques devant les avantages qu'ils pourraient retirer de ce qu'ils considèrent surtout comme une aventure financière.

Le prévôt de Gongnies les engage pourtant à plusieurs reprises à s'entendre avec les représentants de la ville de Nivelles, en insistant sur les avantages que représenterait pour Binche la prolongation de la chaussée jusqu'à la Sambre : Binche deviendrait ainsi le dépôt des fers, plombs, marbres et bois sciés et même d'ardoises venant du pays de Chimay et d'autre part, toutes les marchandises qui viennent par Bruxelles pour la Sambre transitent aussi par Binche; ce serait, selon de Gongnies, l'unique moyen pour ressusciter la ville et y rétablir le commerce (22).

Une longue procédure s'ouvre alors entre les parties, procédure au cours de laquelle chacun s'efforce de s'engager le moins possible et d'obtenir un maximum de profit. Binche souhaite que Nivelles intervienne largement dans les frais de construction sur le territoire du Hainaut; Binche réclame la moitié des droits de barrière sur toute la chaussée de Waterloo à La Buissière ... Prouvant son «désintéressement» de Gongnies exhume un ancien droit seigneurial, le winage, tombé en désuétude, mais qui procurait jadis d'intéressants revenus aux seigneurs de Fayt (23); pour ne pas éloigner les voitures et les marchands, de Gongnies propose que les deux villes lui payent en échange une rente annuelle fixe de 60 livres de Hainaut ...

(20) A.C.B., *Registre d'Audience*, n° 34, f° 294 v° - 296 r°, assemblée du 27 février 1764.

(21) A.C.B., *Registre d'Audience*, n° 35, f° 10 r°-v°, copies de jugements rendus par le Conseil souverain de Hainaut.

(22) A.C.B., *Registre d'Audience*, n° 34, f° 142 r°-v°, lettre d'Emmanuel de Gongnies du 21 janvier 1761.

(23) A.C.B., *Registre d'Audience*, n° 34, f° 155 v° - 158 r°, assemblée du 12 mars 1761 (datée par erreur 1760).

Nivelles espère que Binche partagera les dépenses de toute l'entreprise avec elle ...

Le Magistrat de Binche hésite, interroge les utilisateurs éventuels des charbons du «Centre», s'informe sur les droits de passage prélevés à Solre-sur-Sambre, à Merbes-le-Château, consulte les avocats de la Cour de Mons qui conseillent une grande méfiance et estiment «*l'entreprise peu intéressante et le projet mal étudié*» (24). Ils conseillent habilement d'étudier l'impact financier du projet et surtout de tenir compte de la réprobation des Etats de Hainaut en raisons des «*inconvéniens qui en auroient résultez à la province par l'établissement de cette nouvelle chaussée qui diminueroit les produits de celle de Mons à Brusselle et de Mons à Chimay ...*» (25).

A Binche, on réunit l'«ancienne» et la «nouvelle loi», c'est-à-dire un grand nombre de bourgeois, mais personne ne veut prendre ses responsabilités.

Peu à peu, le projet tombe dans l'oubli.

Le 6 février 1763, le prévôt de Gongnies meurt.

Ainsi disparaît l'un des promoteurs les plus intéressés.

Son gendre, Charles, Comte de Gongnies de Tonnois le remplace en qualité de prévôt de Binche, mais il paraît bien moins attiré par la matérialisation du projet.

Le 27 février 1764, Binche obtient satisfaction dans «l'affaire de Battignies» (26). Plus personne à Binche ne parle de «la chaussée».

LA CHAUSSEE DE NIVELLES A BINCHE PASSERA PAR BRAY

Brusquement le 6 décembre 1764, le Magistrat est saisi, à nouveau du problème de la chaussée; un groupe de bourgeois s'inquiète; il vient d'apprendre que la Ville de Nivelles a obtenu l'autorisation de construire la chaussée, mais celle-ci passera par Péronnes et Bray où elle s'embranchera sur la chaussée de Binche à Mons (27).

On s'agite, on écrit, on réclame devant l'occasion ratée !

Le prévôt de Binche met assez vite un terme à ces atermoiements : «*je doute que vos expositions puissent faire le moindre changement au gouvernement, à qui j'ai répété plusieurs fois le peu d'empressement que*

(24) L'affaire est évoquée lors des assemblées du Magistrat du 7 mars 1761, du 12 mars 1761, du 18 juin 1761, du 2 juillet 1761.

(25) A.C.B., *Registre d'Audience*, n° 34, f° 169 v° - 170 r°, assemblée du 2 juillet 1761.

(26) A.C.B., *Registre d'Audience*, n° 34, f° 295 r° - 296 r°, assemblée du 27 février 1764.

(27) A.C.B., *Registre d'Audience*, n° 35, f° 43 v° - 45 r°, assemblée du 6 décembre 1764.

vous témoigniez à souhaiter que cette chaussée passa par votre ville» (28).

Binche propose une ultime arrangement aux Nivellois.

Ceux-ci opposent un refus sec et catégorique (29).

L'affaire avait donc trainé douze ans.

Le dénouement fut des plus rapides.

Malgré ses représentations auprès du gouvernement, la ville de Binche fut déboutée de ses réclamations.

Le 24 avril 1765, le Trésorier Général des Finances annonçait au Magistrat de Nivelles que le tracé de la chaussée ne serait plus modifié : d'Haine-Saint-Pierre, la route passerait par Péronnes et se dirigerait vers Bray où elle rencontrerait la chaussée venant de Mons (30).

Binche restait, de la sorte, à l'écart de l'une des principales liaisons routières de la région.

Trop attentifs à la franchise des cabarets de Battignies, les administrateurs communaux n'avaient pas saisi la chance de sortir d'un certain isolement et de placer la ville à un carrefour routier.

Contrairement au témoignage laissé par le Comte de Ferraris, il semble que la ville était loin d'être prospère; le prévôt de Binche ne s'étonna-t-il pas du «*silence prolongé*» du Magistrat de Binche «*vu l'état déplorable où se trouve la ville*» ? (31).

Et peut-être faut-il voir dans un manque de ressources, la cause principale de la prudence des Binchois ?

La responsabilité du tracé définitif de la chaussée est-elle due à l'initiative des États de Hainaut et à une volonté de gêner le développement de l'Entre-Sambre-et-Meuse et de paralyser celui de la région du Centre, comme l'affirme R. Darquenne ? (32).

Pas uniquement, sans doute, car le Magistrat binchois manqua singulièrement de clairvoyance et de dynamisme.

En tout état de cause, il importe de revoir et de nuancer l'opinion de J. De Soignies qui dans son *Histoire des voies de communication* écrit : «*L'instruction préalable (du projet) n'avait pas été suffisante. Aussi diverses réclamations fondées ne tardèrent pas à se produire pendant l'exécution des travaux. La ville de Binche eût voulu qu'on modifiât la direction, de manière à éviter le détour par Bray; mais les offres GENE-REUSES qu'elle fit dans ce but ne furent pas admises ...*» (33).

(28) A.C.B., *Registre d'Audience*, n° 35, f° 47 r°-v°, assemblée du 24 décembre 1764.

(29) A.C.B., *Registre d'Audience*, n° 35, f° 53 v°, assemblée du 3 janvier 1765.

(30) A.G.R., *Ville de Nivelles*, n° 1693.

(31) A.C.B., *Registre d'Audience*, n° 35, f° 52 v° - 53 r°, assemblée du 3 janvier 1765.

(32) Voyez ci-dessus note 9.

(33) DE SOIGNIES J., *Histoire des voies de communication par terre et par eau, principalement au point de vue du Hainaut*, dans *Mémoires et publications de la Société des Sciences ... du Hainaut*, III^e série, tome 9, 1873, p. 253.

Les offres généreuses vinrent bien tard !

Ainsi se terminait une page modeste, mais révélatrice des mentalités, de l'histoire économique de la prévôté de Binche et de la future région du Centre (34).

*Michel REVELARD,
Licencié en Histoire.
Avril 1977.*

(34) Nous préparons une Histoire économique et sociale de la Prévôté de Binche et de la Région du Centre.

NOTRE SOCIÉTÉ ET LE MUSÉE

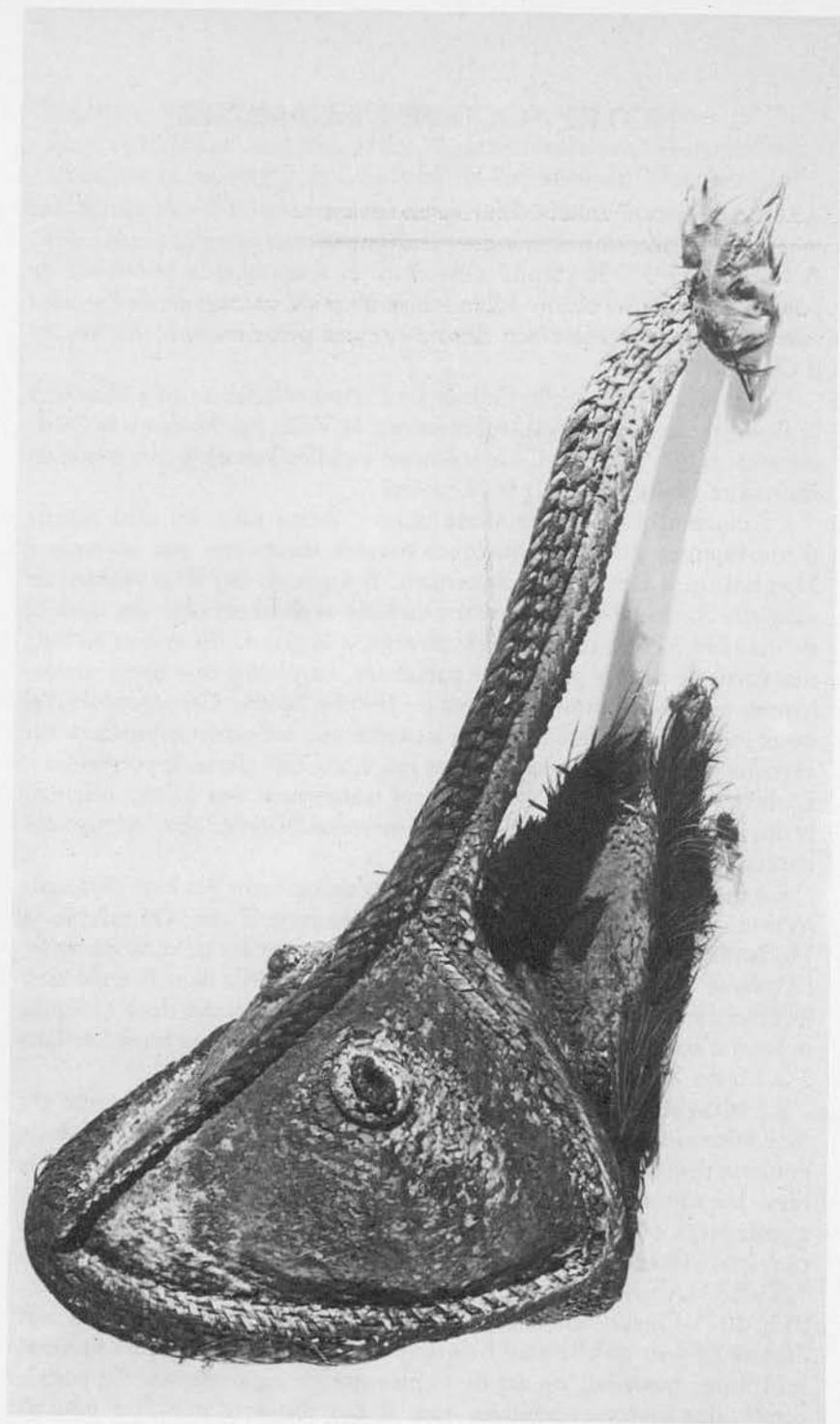
Il y a plusieurs années déjà, notre société avait offert au musée une magnifique collection de masques et déguisements populaires roumains. A la fin de 1975, le comité s'est réuni et a examiné la possibilité de contribuer une fois encore à l'enrichissement du patrimoine de l'institution binchoise. Il a jeté son dévolu sur une pièce remarquable venant d'Océanie.

Ce masque de Nouvelle-Guinée a été remis officiellement à Monsieur le Bourgmestre F. Derval, représentant la Ville, par Madame la Présidente de la S.A.A.M.B. Cette solennité a eu lieu lors de la conférence de Monsieur Philippe Graef, le 23 janvier.

La pièce acquise est de toute beauté. Assez rare, on n'en signale d'équivalentes que dans quelques musées européens, par exemple à Hambourg, à Dresde, à Amsterdam. Il s'agit en fait d'un masque de vannerie constitué d'une armature de rotin et de fibres végétales tressées de manière à créer un ensemble étrange, à la gueule ouverte et au long nez garni de petites plumes de paradisier. La pièce a une allure surréaliste et évoque certains monstres de Jérôme Bosch. Cet aspect surréel nous rappelle que l'art océanien a exercé une influence importante sur certains peintres modernes qui ont forgé, au XX^e siècle, le surréalisme. L'objet est en bon état. Il a conservé notamment son coloris original, brun, blanc, rouge, obtenu à l'aide de terres broyées avec un pigment naturel.

Ce masque provient de la collection d'un médecin des Pays-Bas, collection qui a été dispersée après le décès du propriétaire. On sait que la Hollande a été l'un des grands peuples colonisateurs de cette partie de l'Océanie. On ignore la date de l'entrée de la pièce dans la collection hollandaise. Les pièces du même type que l'on connaît dans quelques musées d'ethnographie sont décrites comme entrées dans les collections à la fin du XIX^e ou au début du XX^e siècle.

Le masque qui ressemble le plus au nôtre est celui du «Museum für Völkerkunde», de Hambourg. Il comporte la même coiffe, sorte de construction pyramidale en rotin et vannerie, recouverte de terres colorées, les mêmes yeux ronds, le même long nez, la même étonnante gueule large ouverte. La notice qui accompagne sa photographie, *African and Oceanic Art*, texts by Margaret TROWELL and Hans NEVERMANN, Harry M. Abrams, inc., Publishers, New-York, p. 212, dit : «Quand, en 1912, on explora la vallée de Sepik, on fut fort étonné de voir qu'elle était habitée par un peuple qui, jusqu'à présent, inexploré, possédait un art de la plus grande signification. Ce peuple offrait des styles esthétiques tout à fait distincts que l'on pouvait partager selon leur localisation dans la partie basse de la rivière, le cours



Masque de Nouvelle-Guinée, vallée du Sepik.

moyen et les affluents. Dans la tribu Iatmul spécialement, on trouva des masques de vannerie, en plus des sculptures en bois qui étaient beaucoup plus abondantes. Ces masques de vannerie étaient, toutefois relativement rares, parce que seuls les portaient les chefs des cérémonies d'initiation dans les sociétés d'hommes. Le long nez assez fréquent dans ces sortes de masques apparaît aussi dans les masques de bois ...». Cette tribu Iatmul se trouve au nord-est du Sepik. Mais des masques analogues existent aussi dans le district de Era, golfe de Papouasie, au sud-est de la Nouvelle-Guinée, cf. le catalogue de l'exposition du Kon. Instituut voor de Tropen, en 1958, n° 129, Afd. Culturele en Physische Anthropologie n° 59, « *In de ban der voorouders* », Kunst uit Australisch Nieuw Guinea, collectie dr P. Wirz, p. 30, n° 55.

S. GLOTZ

LE SIEGE DE BINCHE EN 1654

Au XVII^e siècle, l'enceinte fortifiée binchoise ne constituait plus une défense solide. Elle mettait tout au plus à l'abri d'un coup de main, d'un raid de soldats ennemis peu nombreux et procédant à la manière de nos patrouilleurs et de nos *commandos*. A l'occasion, les paysans des alentours s'y réfugiaient quand ils ne craignaient pas d'abandonner leurs biens à la soldatesque. C'est ainsi qu'en 1653, des troupes françaises, faisant irruption en Hainaut, ne purent forcer l'entrée de la ville. Ils pillèrent les faubourgs et les villages des environs, mais l'investissement de l'enceinte aurait exigé des troupes mieux structurées, dotées d'une artillerie de siège et de spécialistes de la mine capables de faire sauter, grâce à des galeries judicieusement placées, des tours ou des pans de courtines.

Le fameux siège de 1554 par le roi Henri II, qu'avait suivi le saccage de la ville, avait sonné le glas de la forteresse, comme position stratégique importante. Les progrès de l'artillerie et de la poliorcétique l'avaient condamnée à n'être plus qu'un point d'appui, qu'une position de médiocre intérêt. La configuration des lieux interdisait, en outre, des améliorations qui auraient rendu à la forteresse son ancienne valeur stratégique. On sait que, sous Louis XIV, le célèbre Vauban, après avoir examiné la place, n'envisagera même pas de renouveler et de transformer, au goût du jour, des murailles médiévales, en les pourvoyant des bastions (comme à Ath ou à Maubeuge, par exemple). La ville se trouvait dominée et contrôlée, en quelque sorte, par une série d'éminences. De ces coteaux, il était aisé de canonner les défenseurs, d'envoyer des boulets de manière à détruire les maisons des bourgeois et leurs biens. C'était là le meilleur discours et le plus cartésien, le moyen

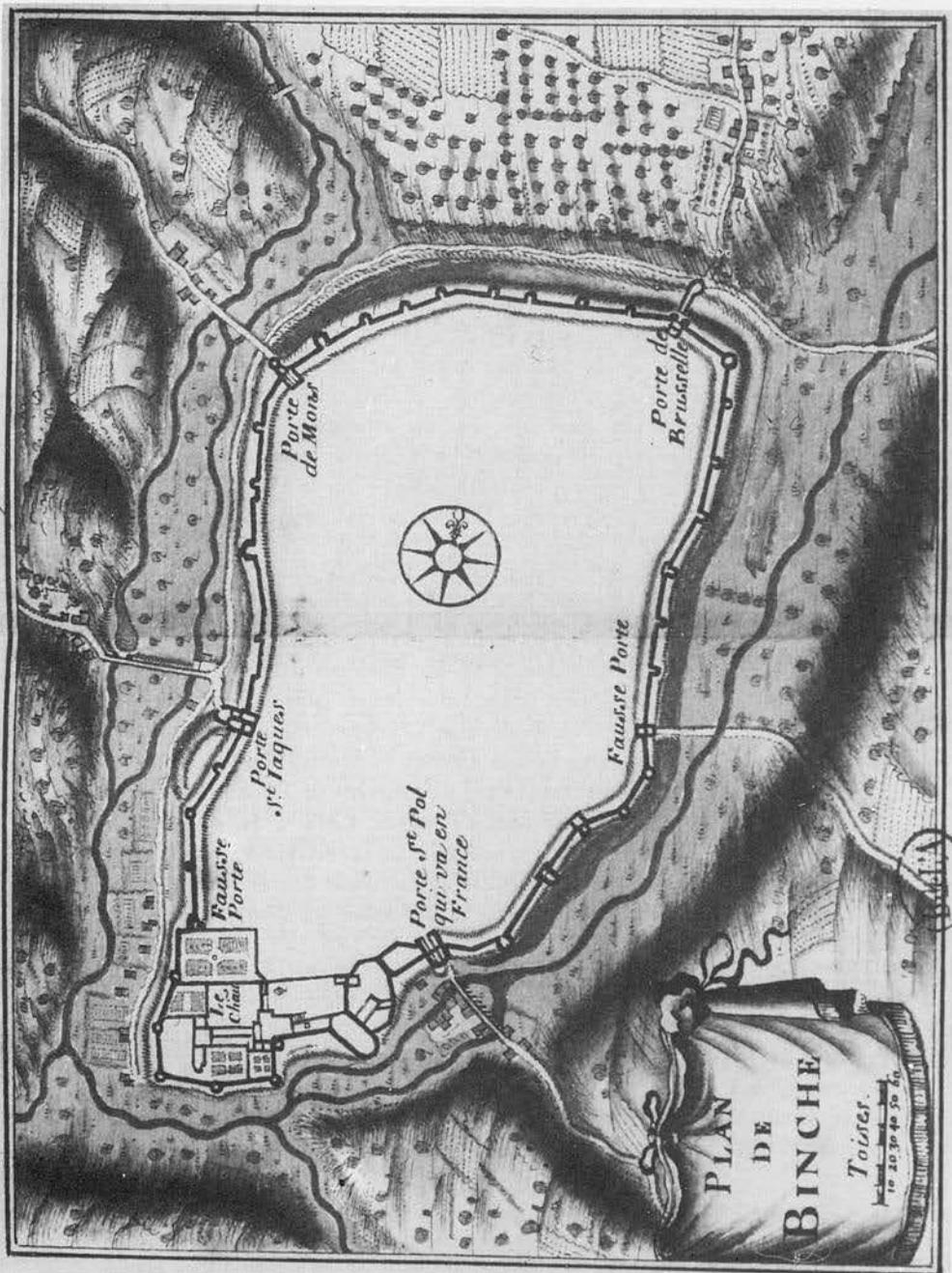
le plus sûr de faire entendre raison aux habitants. Pour réduire la résistance, on pouvait aussi s'attaquer à l'enceinte, soit par des tirs directs qui battaient les murailles et finissaient par y pratiquer des brèches, soit par des galeries de mine, auxquelles on boutait le feu, qui sapaient tours et courtines. Mais cela exigeait un siège en règle, avec tous ses inconvénients pour l'assaillant, ses risques et sa durée. Il était plus expéditif de semer la terreur, afin que les bourgeois, craignant pour eux et leurs familles, fassent pression sur l'autorité militaire, le gouverneur de la ville, pour qu'on se rende à merci ou qu'on obtienne une composition plus ou moins favorable.

Le siège de 1654 illustre fort bien le processus habituel. Nous sommes — est-il nécessaire de le rappeler ? — en plein dans une période où sévit la rivalité franco-espagnole. Dans la première phase qui suit le traité de Munster (1648), l'Angleterre s'allie à la France contre les Habsbourg d'Espagne qui refusaient le fait accompli. Les forces militaires de la France s'affirmèrent redoutables. Déjà, la victoire de Rocroi, en 1643, que l'éloquence de Bossuet magnifia dans son oraison funèbre du duc d'Enghien, avait souligné la prépondérance de l'armée française sur les *tercios* d'Espagne. Un duel s'engagea donc pour l'hégémonie européenne. Les régions frontalières des Pays-Bas payèrent un lourd tribut qu'un exemple banal, puisé dans les archives locales, illustrera.

Pendant cette campagne de 1654, sous la régence d'Anne d'Autriche (1643-1661) et le gouvernement de Mazarin, les Français font lever le siège d'Arras, attaquée par les troupes de Condé et de l'archiduc Léopold. Les Espagnols battent en retraite. Les armées du Maréchal Turenne et de Monsieur de la Ferté marchent d'Arras contre Lequesnoy, s'en emparent sans coup férir. Elles marchent ensuite sur Bavai et, suivant la chaussée romaine (Givry, Estinnes, Waudrez) arrivent devant Binche. Elles l'investissent le 11 septembre.

Les jurés et les conseillers, qui forment le magistrat, sont en émoi. Comment résister à de pareilles forces armées, redoutables par le nombre des soldats et la densité de feu ! D'autre part, ils ont prêté serment de loyauté envers leur souverain légitime, le roi d'Espagne. Et le gouverneur de la ville (1), représentant du roi, a soin de leur rappeler ce devoir qu'ils ont de se défendre, même au péril de leurs vies et au risque de perdre leurs biens. Par ailleurs, il importe qu'au retour inévitable des Espagnols, ceux-ci, à leur tour, ne prennent pas prétexte de la non-résis-

(1) Le gouverneur dont il sera question est intérimaire. Le précédent, le chevalier Louis de la Verne, est décédé le 28 avril 1654, et son successeur officiel, François de Jauche, comte de Mastaing, sera nommé le 6 novembre de la même année. Entre les deux, apparaît Monsieur d'Orville, « *estably gouverneur de la parte de son Excellence le comte de Bucquoy pour déffendre la place ...* ». Archives communales de Binche. Audiences du magistrat, reg. 19, 19 octobre 1654.



Plan de Binche, dessiné par un ingénieur militaire de Louis XIV, durant la période d'occupation française. Ce plan inédit montre encore les structures principales du château, c'est-à-dire du palais érigé par Marie de Hongrie. Paris, Bibliothèque de l'Arsenal. Catalogue des Manuscrits, t. 6, Paris, 1892, p. 51.

tance afin d'exiger rançons et contributions de guerre ou, même, qu'ils fassent payer de la vie des notables leur passivité devant l'ennemi français. Voilà la cruelle alternative devant laquelle hésitent nos bourgeois : perdre la vie, subir des brutalités de la soldatesque, être rançonnés ou pillés, aujourd'hui ou plus tard. Des témoins des événements attestent qu'en l'occurrence les notables n'ont pas failli à leur serment de loyauté, en rendant la ville sans coup férir. Frère Laurent de Hennin, supérieur des récollets, près de la porte de la Sablonnière, «*humble gardien des frères mineurs recollectz ...*» (2) déclare que «*Messieurs du magistrat ... se sont comportés en cette rencontre avec toute la prudence, conduite et fidélité que l'on en pouvoit attendre de leurs devoirs ...*» (3). Et le doyen du chapitre, le curé de la paroisse ainsi que les chanoines de Saint-Ursmar certifient aussi que ces notables «*se sont comportéz avec aultant de prudence et conduite que l'on pouvoit attendre et espérer de leur devoir ...*» (4). En effet, le gouverneur d'Orville renvoie le trompette qui, selon les lois de la guerre, avait été délégué par le Maréchal Turenne pour sommer la place de se rendre. Il s'excuse civilement de son refus en arguant de son devoir de loyauté «*... la fidélité qu'il devoit à son prince, l'obligeoit à se défendre ...*». Obéissant aux ordres de d'Orville, «*toutte la bourgeoisie estoit sur les remparts*». Les escarmouches se multipliaient, «*escarmouchant druz et menuz*» (5). Les arquebuses, les mousquets, les couleuvrines tiraillaient et les quelques canons de la ville envoyaient leurs boulets, sans grands dommages pour l'assaillant.

La résistance dure jusqu'au lendemain 12 septembre, à midi. Turenne — on le devine — après une bonne journée et demie d'escarmouches, a grande hâte d'en finir. Un franciscain du couvent de Binche, «*garde de Bonnespérance*» (6), sert d'émissaire à Turenne. Celui-ci fait entendre au gouverneur et au magistrat que la comédie de la résistance a assez duré. Si on persiste à se défendre, il incendierait la ville et tuerait ses habitants, «*sy ont s'oppiniatroit d'avantage à se défendre qu'il mettroit le tout au feu et au sang ...*» (7).

(2) Archives communales de Binche. Audiences du magistrat, reg. 19, 18 octobre 1654. Une copie d'une requête adressée au pouvoir central existe aussi, non datée, ni signée. Elle reprend le texte du registre d'audiences et s'intitule : «*Coppie d'une attestation donnée par le révérend père gardien des récollets de Binch, jointe à une requête présentée à Messieurs des finances pour avoir es impost du roy pour désengager la ville des deniers empruntés pour le rachapt des cloches et autres fraix supporté par la prins de la ville par les ennemis franchois ...*». J'ai utilisé cette copie pour rédiger un article paru, le 9 avril 1939, sous le titre «*Des précisions sur le siège de Binche, en 1654*, dans La Page binchoise du journal «*Le Centre*».

(3) *Ibidem*, 18 octobre 1654.

(4) *Ibidem*, 19 octobre 1654.

(5) *Ibidem*, 18 octobre 1654.

(6) *Ibidem*, 19 octobre 1654.

(7) *Ibidem*, 19 octobre 1654.

Le magistrat hésite ou feint d'hésiter. Pour se prémunir contre les critiques des Espagnols, on réunit les notables en une assemblée extraordinaire. On prend conseil du doyen du chapitre, du curé de Saint-Ursmér et des chanoines de la collégiale. On appelle les capitaines de la bourgeoisie, le supérieur des Récollets et, même, les gens du peuple au jugement le plus sûr. Les jurés et les conseillers ne veulent pas assurément qu'on leur reproche, après le passage des Français, d'avoir cessé la défense et livré la ville, d'eux-mêmes, par une simple décision personnelle. Ils ne veulent *«rien faire de leur privé jugement et autorité ...»*. On devine les doléances de l'assemblée : les Espagnols nous abandonnent à notre sort, nous manquons de toutes ces choses qui sont nécessaires à la guerre, nous n'avons avec nous aucun soldat de métier et nous n'avons aucune espérance d'une aide extérieure, *«après avoir considéré le manquement de munition de guerre et que n'estant appuyez d'aucune gens de guerre, ny consolés d'aucune espérance, ny apparences de secours ...»*. La situation militaire est désespérée : on ne peut rien attendre des Espagnols et les forces en présence sont ridiculement disproportionnées. Déjà, la place est investie et la fuite rendue impossible. Les canons des assiégeants sont en batterie aux endroits les plus favorables. Ils sont protégés par ces terrassements de campagne, des épaulements que maintenaient des claies ou gabions, *«... Ayant déjà conduits leur artillerie aux éminences favorables pour la battre en ruyne ...»*.

Devant cette situation, un choix s'impose. La reddition est inévitable. Encore s'agit-il de la rendre la moins douloureuse et la moins onéreuse. Messieurs du magistrat *«ont jugé nécessaire pour le salut du peuple et le service du Roy de représenter au sieur d'Orville, commandant de la place, tous ces manquemens et périls et qu'il estoit par conséquent temps de donner appel aux ennemis pour faire une composition la plus favorable qu'il se pourroit ...»*. Une fois la décision prise de capituler et l'agrément reçu du commandant de la place, quelques notables se dévouent pour parlementer. Ce sont le sieur André Tahon, chef du magistrat et Pierre Roze, ainsi que le doyen du chapitre, le curé de la paroisse et le supérieur des Récollets. Pour discuter des conditions de la reddition, ils sortent *«entre deux portes»* avec l'accord du Maréchal Turenne. Cette manière de s'exprimer signifie, sans doute, que la discussion se passe sous la galerie voûtée que ferment deux portes, l'une vers l'intérieur, l'autre vers l'extérieur de la ville. Les parlementaires se concertent, ils montrent aux délégués français chargés de recevoir la capitulation un écrit où sont transcrites les concessions et conditions qu'ils souhaitent obtenir, *«et exhibèrent leurs prétentions couchées par escript aux députés françois ...»*. Une dissension se fait jour entre les militaires français et les autorités civiles, *«... mais les susdits sieurs gouverneur et magistrat ne tombant d'accord ...»*. Les parlementaires sont *«invités et même contraints de sortir des portes pour parler au sieur général ...»*. Celui-ci lit

les clauses de la convention, à la fois celles que présentent les Binchois et celles que proposent les Français. Il tranche de manière souveraine, sans plus admettre d'opposition, «... sieur général quy ayant leu articles prétendus et proposés en fit biffer aucuns, changer et altérer les aultres de sorte qu'il fallut passer par toutes les conditions qu'il voulut bailler». En clair, c'est le général qui fait la loi, celle du plus fort et qui dicte sa volonté. Mieux, le général ne reste pas fidèle à la parole donnée. Une des clauses de la capitulation stipulait que la «ville ne seroit pas pillée» et elle a été livrée au pillage durant neuf jours entiers. Les couvents et églises furent épargnés, mais, même, dans ces lieux saints, asiles traditionnellement respectés, on enleva aux pauvres gens, qui s'y étaient réfugiés, tout ce que les pillards trouvaient bon à emporter. C'étaient les soldats assumant la garde, la sécurité, «la sauvegarde» de ces lieux protégés qui prélevaient leurs dîmes personnelles. Le texte dont nous extrayons ces détails illustre ces prélèvements par quelques exemples. Les Français ont ainsi enlevé, dans le couvent des récollets, «trois beaux chevaux y réfugiés par nos meilleurs amis, trois à quatre vaches grasses, cinq à six pourceaux, sans spécifier tant d'autres chausse par eux emportées ...».

Cette mise à sac, ce pillage qui durent neuf jours entiers, se doublent de brutalités et de violences inouïes. Point n'est besoin d'imaginer. Le texte est clair. La soldatesque bat et fouette «le pauvre peuple» c'est-à-dire ceux-là même, qui étant les plus démunis, étaient incapables de fournir l'argent, les aliments, les boissons ou les bijoux qui leur eussent concilié les bonnes grâces des pillards. On les fouette «trois heures entières», on les grille «au feu» comme des animaux. On les jette dans les «privés», c'est-à-dire dans les fosses d'aisance. D'autres sont piqués à coups de poignards, «à coups d'allennes» ou, encore, torturés, «gehennés». Les soldats dépouillent hommes et femmes de leurs vêtements et les laissent «touts nus comme sortant du ventre de la mère, et la gorge fonssée ...». On se livre à ces violences, même envers des femmes enceintes. On les bat de telle sorte que l'une d'entre elles «en est morte quatre jours après chez nous ...». Le témoin évoque succinctement, sans vouloir s'y arrêter davantage, «tant d'autres barbaries commises par les soldats ennemis ...» (8).

Quant aux clauses financières de la capitulation, elles vont consommer la ruine des habitants. Il faut donner 1500 florins pour racheter les cloches et pour la taxe spéciale prélevée par les artilleurs, lesquels, selon les lois de la guerre, s'ils ont tiré de leurs canons, ont droit à

(8) *Ibidem*, 18 octobre 1654. En date du 19 octobre, la requête du clergé, plus succincte, est visiblement calquée sur la précédente, plus complète, rédigée par le supérieur des récollets. La reddition, telle qu'elle avait été signée, «estoit assez favorable ... mais elle n'at esté observée; au contraire, ilz ont pilliéz nœufz jours enthierre, brisans mesme les maisons et brusler aucunes, rançonnans les bourgeois, desbillans d'aultres nudz ...».

un tribut complémentaire. La capitulation prévoit une taxe de 600 florins. On doit allouer 150 florins au trompette qui «*avoit sommé la dite ville*», 54 florins aux soldats qui ont assuré la «*sauvegarde*» du couvent des récollets, «*où la plupart avoient sauvéz ce que leur restoit*» et 9 «*pistolles*» «*à une deuxième sauvegarde établie dedans le jardin des dis pères*». Le capitaine Lorino réclame même 300 florins, comme indemnité pour son cheval tué aux approches de la ville (9).

A ces sommes considérables s'ajoute le fait que la ville est ruinée. Les maisons aux toits de paille, pour la plupart, étaient encore en torchis et colombage, suivant le modèle qui subsiste dans le mur d'une vieille maison destinée à être abattue, le long de la rue des Promenades (alias, ... à curés ...). Elles sont, dit le texte, presque toutes brisées «*et mises en pièces ...*».

On ne s'étonnera donc pas, grâce à cet exemple, que les historiens considèrent le XVII^e siècle comme un siècle de malheurs. Le temps des campagnes militaires, pour l'hégémonie en Europe, compte parmi les époques les plus désastreuses de l'histoire du Hainaut. La soldatesque espagnole, avec ses reîtres allemands, ne valait pas davantage que les mercenaires irlandais ou les recrutés, de force ou par ruse, au service de la France. Et nos villes ou villages avaient presque autant à redouter des uns que des autres, «*ils allèrent se saisir de Binche, où ils séjournèrent environ un mois, pendant lequel ils ravagèrent à droite et à gauche tout le pays des environs, qui n'était pas mieux traité par les Espagnols ...*» (10) (11).

S. GLOTZ

- (9) *Ibidem*, 18 octobre 1654. Le texte du 19 mentionne une rançon de 10.000 livres, environ «*tant pour le rachapt des cloches, chevaux tuéz au siège, sommation de la trompette que pour sauvegarde mises aux cloistres, hospitaux et églises, aussy pour aultre fraix ...*». Turenne ne se contente pas de cette somme, il exige 400 pistoles que les Binchois n'ont pas encore pu payer à cette date et que le maréchal exige d'être versées dans les mains du gouverneur du Quesnoy, «*... et à sa sortie leur a fait dire qu'ilz auroient à furnir es mains du gouverneur du Quesnoy ...*».
- (10) Dom Baudry et dom Augustin Darot, *Annales de l'abbaye de Saint-Ghislain*, dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, tome XXVI, p. 161.
- (11) Le compte du massard, reg. 74, de la même année 1654, évoque de multiples échos du saccage de la ville. Deux membres du magistrat, Messieurs Deseneffe et Jean Bourgeois, durant les neuf jours de la mise à sac, ont été continuellement sur la brèche. Les ennemis les ont contraints à aller à la maison de ville pour ouvrir à la soldatesque les portes fermées, voire ramasser les comptes et les écrits «*qu'ils jetoient ça et là par la dite maison de ville et au péril d'estre faict prisonnier ...*». On paie aussi Jean Aubry, Jean Jausselet et Gilles Chevalier pour le temps perdu à transporter la poudre et les balles sur les remparts, ainsi que les écrits et les tapisseries au couvent des récollets.

UNE REPRESENTATION INEDITE DE BINCHE

Il existe à Paris, au Musée de l'Armée situé dans le fameux hôtel des Invalides, une armure étonnante. Il s'agit d'un témoignage d'admiration pour le Roi-Soleil. Cette armure a été exécutée à Brescia, pour le compte de la République de Venise. Elle est référencée à l'inventaire sous le n° 61.125. Elle date de 1668, année qui est celle de la fin de la guerre de Dévolution, entreprise par Louis XIV qui voulait annexer les Pays-Bas espagnols. Le traité d'Aix-la-Chapelle entérinera l'appartenance de plusieurs villes au royaume de France.

Cette armure n'a jamais été portée par le roi. C'était, en fait, une œuvre d'art, considérée comme telle par le roi comme par la République de Venise. En 1688, et depuis fort longtemps, l'armure avait totalement disparu de l'équipement militaire français. Celle-là intéresse toutefois les historiens, car elle révèle la taille du monarque : Louis XIV mesurait 1,61 mètre.

Ce chef d'œuvre de forge était, en outre, artistement décoré de gravures : «des rinceaux fleuronsnés, entremêlés de trophées guerriers, de bustes à l'antique, de singeries et d'animaux encadrent douze médaillons qui représentent des épisodes glorieux de la guerre de Dévolution et les perspectives cavalières des villes conquises ...». Au nombre de ces villes, avec Lille, Charleroi, Douay, Tournai, Alost, etc, figure dans un modeste médaillon, sur le devant du plastron, la perspective reconnaissable de la ville de Binche, avec la porte de Posty et les tours des édifices publics : le nom de *Binch* s'inscrit dans une gracieuse banderole qui surmonte la perspective. Il ne faut pas attendre de cette gravure une exactitude d'ailleurs difficile à obtenir. Mais, on peut même se demander jusqu'à quel point les bastions «à la Vauban» ont jamais existé à Binche. Ceux qui ont été réalisés faits de terre contenue par des murets étaient sans doute plus modestes.

S. GLOTZ

Note. La partie de la cuirasse reproduisant Binche et ses bastions, a été redessinée et reproduite en couverture de ce volume.



La cuirasse du roi Louis XIV. Photo du Musée de l'Armée, à Paris.

L'AUTHENTICITE D'UNE VUE DE BINCHE, LORS DU SIEGE DE 1578, PAR PIERRE LE POIVRE

Tous les amateurs d'histoire locale connaissent cette vue qui fait partie d'un recueil appartenant à la Bibliothèque Royale de Belgique. Ce recueil a été dédié au Roi catholique, en 1624. Le dessin a été publié pour la première fois par Ch. RUELENS, *Le siège et les fêtes de Binche*, Mons, 1878.

Le dessin est superbe. Il complète heureusement le plan de Jacques Deventer, qui lui est antérieur. Le dessinateur a montré la partie orientale de la ville, c'est-à-dire la face est des remparts, avec notamment la monumentale porte Saint-Paul. On a là une vue précieuse de l'enceinte avec ses ouvrages de défense. On était toutefois en droit de s'inquiéter du crédit à lui accorder.

Quelques citations extraites des Archives communales de Binche, dans les comptes de la Massarderie, registre 136, année 1595, nous incitent à croire à sa crédibilité. «*A ung homme nommet Poivre, ingénieur, luy at esté délivret à l'ordonnance de Messieurs juréz et conseils, 20 livres ...*», fol. 59 r. — «*A Pierre Poivre, artilleur, luy at esté payéz à l'ordonnance de Messieurs pour le plat et modelle de la ville touchant la fortification d'icelle, at esté payéz la somme de 45 livres ...*», fol. 61 r. — «*A Jan Camme, pour avoir soustenu les deux maistres des ouvrages Gilles Gillet et George Allart, pour leur vacation qu'il ont fait par deux jours avecq l'ingénieur tout à l'enthour de la ville. Payéz comme apperte par billet cy rendu, 12 livres ...*», fol. 74 r.

De ces citations, il résulte que Pierre Le Poivre était considéré comme ingénieur et artilleur. Il est venu sur place, examiner les lieux, étudier l'enceinte. Il a même réalisé un «*plat*», c'est-à-dire un plan de la ville (ou, au moins, de l'enceinte) ainsi qu'un «*modelle*», qu'il convient sans doute d'interpréter par maquette des fortifications. Sa vue de Binche, en 1578, nous semble fiable.

S. GLOTZ

A PROPOS DE LA BANQUE DE BINCHE

Rue des Orphelins, tout près de la maison de feu le docteur Moriamé, subsiste un bâtiment précédé d'un jardinet clos par un mur bas, cantonné de piliers qui retiennent une grille. Au-dessus de la porte

La ville de Binche assiégée par le Duc d'Alençon fils de France, que pour lors estoit a Mons en barmanie
 Le Capitaine de La Ville de Binche et de son port de Binche Wandouge et de son port de Binche Wandouge

- | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|------------------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|
| 1 le grand cimetière de S ^t Raphael | 4 les tours de S ^t Martin | 7 l'abbaye de S ^t Julien | 10 la porte au pommier | 13 la porte de S ^t Pierre | 16 le port de S ^t Pierre | 19 la porte de S ^t Pierre | 22 la porte de S ^t Pierre | 25 la porte de S ^t Pierre | 28 la porte de S ^t Pierre | 31 la porte de S ^t Pierre | 34 la porte de S ^t Pierre | 37 la porte de S ^t Pierre | 40 la porte de S ^t Pierre | 43 la porte de S ^t Pierre | 46 la porte de S ^t Pierre | 49 la porte de S ^t Pierre | 52 la porte de S ^t Pierre | 55 la porte de S ^t Pierre | 58 la porte de S ^t Pierre | 61 la porte de S ^t Pierre | 64 la porte de S ^t Pierre | 67 la porte de S ^t Pierre | 70 la porte de S ^t Pierre | 73 la porte de S ^t Pierre | 76 la porte de S ^t Pierre | 79 la porte de S ^t Pierre | 82 la porte de S ^t Pierre | 85 la porte de S ^t Pierre | 88 la porte de S ^t Pierre | 91 la porte de S ^t Pierre | 94 la porte de S ^t Pierre | 97 la porte de S ^t Pierre | 100 la porte de S ^t Pierre |
|------------------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|



La ville de Binche, assiégée par le duc d'Alençon, en 1578.
 Dessin de Pierre Le Poivre. Photo de la Bibliothèque Royale de Belgique, Bruxelles.

d'entrée, une inscription indique qu'il s'agit là de la banque de Binche. Plusieurs amis nous ont demandé de quoi il s'agissait. Nous n'avons pu leur répondre jusqu'au moment où un exemplaire du journal *La Belgique* nous est tombé sous les yeux. Cet exemplaire date du samedi 4 février 1893. Il n'est pas inutile de souligner que le quotidien en question est d'opinion conservatrice ou catholique. On le devine farouchement anti-libéral, ce qui explique l'ironie sous-jacente à ce fait divers.

«Le krach (sic) de Binche ...

«Plusieurs journaux bruxellois ont lancé de faux bruits au sujet de «l'extradition de Paul Bernier, le trop fameux ex-gérant de la Banque de Binche. Voici en réalité ce qu'il en est.

«D'après les récentes nouvelles arrivées de Corfou, Paul Bernier ne «sera pas extradé, mais en revanche il restera en prison jusqu'au moment «où il aura complètement remboursé l'argent qu'il a enlevé aux trop «confiants actionnaires de la banque.

«On se rappelle que l'ancien directeur de la Banque commerciale de «Binche avait pris la fuite pour l'île de Corfou vers la fin du mois d'août «1891 accompagné d'une jeune fille de la localité Melle S.D. qui était sa «maîtresse depuis quelque temps déjà. Ce dernier fait motiva alors une «demande en divorce de la part de Mme Bernier. La somme totale «emportée par l'avocat Bernier peut être évaluée à environ 600.000 fr. «C'était en grande partie, l'argent des petits commerçants binchois et «des cultivateurs des environs.

«La Banque de Binche était une société financière fondée en 1886 et «qui avait repris les affaires de la Banque Pourbaix frères. La société «était une commandite par actions constituée au capital de trois mil- «lions. MM. Pourbaix et Bernier étaient gérants. Bernier obtint le con- «cours financier d'un grand nombre de bourgeois libéraux de Binche et, «comme il avait su leur inspirer une confiance absolue, il leur fit même «tripler la souscription qu'ils s'étaient d'abord proposé de verser. M. «Pourbaix donna sa démission et Bernier resta seul gérant, aux appoin- «tements de 15.000 francs par an.

«La situation devint mauvaise par suite d'ouvertures de crédit faites «à des personnes reconnues insolubles. Le comptoir d'escompte de la «Banque Nationale de La Louvière s'émut et demanda de suite la liqui- «dation. Bernier offrit sa démission. Mais, la liquidation ne paraissant «pas se faire sérieusement, le comptoir d'escompte, à bout de patience, «ordonna la liquidation judiciaire. C'est alors que le gérant Bernier prit «la fuite pour l'île de Corfou, où il vient d'être arrêté.

«Voici un détail piquant qui juge l'homme : la veille de son départ «pour la Grèce, Paul Bernier, toujours aimable, convoqua ses action- «naires et amis à un grand banquet. Au cours du dîner, il prétendit se «rendre en vacances pour quelques jours en Suisse. Il partit en effet le «lendemain, mais pour ne plus revenir. Comme les vacances de Bernier

«se prolongeaient, en eut des doutes qui se traduisirent bientôt en de «cruelles déceptions pour les malheureux actionnaires.

«Tout le monde connaît les détails de l'arrestation du futur «maieur «de Binche», comme les libéraux de l'endroit l'appelaient avant sa disparition.

«On sait que Corfou, où Bernier a été arrêté, est une ville de 20.000 «habitants, en même temps que le principal port des îles Sonniennes, qui «ont été réunies à la Grèce par le traité de Berlin de 1878».

S. GLOTZ

«BINCHOU» COMME SURNOM

Nous extrayons un texte curieux de l'ouvrage de Philibert DELMOTTE, *Essai d'un glossaire wallon*, Mons, 1907. L'œuvre de Delmotte, écrite en 1812, resta en manuscrit jusqu'en 1903. A cette date, la ville de Mons acquit le manuscrit. Vers cette époque, il commence à être reproduit par le journal wallon «*L'Ropieur*».

Delmotte explique, à la page 74, comme suit, le nom de «*Binchou*» (s.m.), Binchois, habitant de la ville de Binche. Bouchers étrangers qui «viennent à Mons étaler et vendre de la viande tous les samedis. Ce privilège fut accordé aux bouchers de Binche, en reconnaissance de ce «qu'en un tems de disette, ils avoient fourni Mons, de viande. Peu à «peu, les bouchers des villages voisins s'y mêlèrent, et on continua de «leur donner le nom de *Binchoux*, quoiqu'il n'y eut plus, parmi eux, de «bouchers de Binche ...».

Une vingtaine d'années plus tard, un dictionnaire du dialecte picard du Hainaut explique encore le terme de la même façon, cf. G.A. HECART, *Dictionnaire Rouchi-Français*, Valenciennes, Lemaire, 1834, p. 63. «*Bincheux, binchoux*. Habitans de Binche. On se sert à «Mons de cette appellation pour désigner les bouchers de cette petite «ville éloignée de Mons de trois à quatre lieues, qui apportent au marché «de la viande qu'ils vendent à meilleur marché que les bouchers de la «ville. *Ouais, fill', el viande à binchoux i n'y a pas à cin approcher ...*». L'auteur précise que cette dernière citation est extraite du même Philibert DELMOTTE, *Scènes populaires montoises, manuscrites*, que nous avons cité plus haut.

S. GLOTZ

QUI EST JEHAN DE BINCHE ?

Dans le mur du fond de la nef centrale de l'église Saint-Nicolas, à Enghien, est scellé un petit monument funéraire. Ses dimensions sont de 58 x 61 cm. Son matériau est de la pierre blanche autrefois polychrome. Le défunt présenté par Saint Jérôme (?) est agenouillé devant la Vierge assise, portant l'enfant. Derrière elle, un ange tient suspendue une draperie. Dans le haut, le blason du défunt, conserve encore des traces de polychromie. Le texte gravé en relief dit :

*Chi deva(n)t gist jeha(n) de Binch
dit le bastart binchois
qui trespasa l'a(n) de grasce MCCCC
XV par un jour de Pasques cloze
Priez Dieu pour son âme.*

Qui pourrait nous éclairer sur ce mystérieux Jehan de Binche ?

A. WIBAIL.

Note. Le patronyme «de Binche», au XIV^e siècle, doit être considéré comme un nom de famille. Il est d'ailleurs signalé à maintes reprises comme tel. On consultera avec profit le monumental ouvrage de Christiane PIERARD, *Les plus anciens comptes de la ville de Mons* (1279-1356). Commission Royale d'Histoire, tome II, Bruxelles, 1973, p. 23. L'auteur, dans son «*index nomimum*» relève 12 patronymes «de Binche», pour la période étudiée. Plus tard, le célèbre compositeur «Gilles Binchois ou de Binche» de la cour de Bourgogne fut enterré dans le cloître de la collégiale Saint-Vincent, à Soignies. Lui aussi semble d'origine montoise.

S. GLOTZ

PORTRAIT MORAL DE BINCHE

Nous avons pris plaisir à remettre sous les yeux de nos lecteurs un texte de l'excellent écrivain qu'était Alfred Labrique. Celui-ci est l'auteur, rappelons-le, d'un petit livre «Le Carnaval de Binche», paru en 1931, aux éditions Rex, à Louvain.

Nous nous permettons toutefois de souligner que cet essai a valeur littéraire, non historique. Ce «portrait moral de Binche» appartient,

par sa nature, au genre lyrique. C'est une sorte d'ode à la gloire de notre cité. Il convient de la lire «cum grano salis». Le portraitiste, lui-même, par endroits, montre qu'il n'est pas dupe : ses exagérations manifestes sont conscientes. C'est la loi de ce genre poétique qui l'exige !

Retenons toutefois de ces lignes que ce lyrisme et cet enthousiasme révèlent beaucoup d'amour pour une ville qui recèle assez de beauté et d'originalité pour qu'on l'adore !

Ce texte est paru, en 1925, dans le quotidien «L'indépendance belge ...». Il a remporté le premier prix au concours qu'organisait ce journal aujourd'hui disparu.

S. GLOTZ

«Voir Binche et Mourir».

Binche, «Ville des Villes, la plus attachante du monde», accroche aux confins du Pays Noir la prestigieuse ceinture de ses remparts de pierre.

Fière de son histoire et de ses légendes, elle oppose à l'envahissement de la banalité et du cosmopolitisme des agglomérations industrielles qui l'enserrent, la barrière illusoire de ses murs de grès jaunes que le temps a verdés.

Cité féodale et patricienne, séjour de princesses et d'empereurs, Binche a gardé une âme d'aristocrate : elle méprise à la fois les communes rurales qui n'ont pas su grandir (des vassales ...) et celles qui ont grandi trop vite (des parvenues ...).

Comme une hobereau a l'orgueil de sa race, de ses ancêtres, de son castel, de sa meute et de son train de maison, elle a l'orgueil de son passé, et elle étale ses beautés et ses richesses en dissimulant ses misères ou ses médiocrités.

La population s'écrase dans ses faubourgs, mais sa ceinture fortifiée est la plus belle de Belgique ... Le vieux quartier est un enchevêtrement de ruelles étroites, mais les rues où l'on passe sont des «avenues» et la «grand-rue» à la largeur d'un boulevard de capitale. La ligne de chemin de fer est d'importance secondaire mais la gare est un palais. Binche n'a qu'une église, mais qui a une silhouette de cathédrale. Et tout cela est beau, riche, cossu.

Aussi, comme le Binchois aime sa ville. Pour lui, rien ne la surpasse : «il n'y a qu'un Binche au monde».

Volontiers frondeur, hâbleur et discuteur, le Binchois a gardé de l'ancestral contact avec les Espagnols de la suite de Charles-Quint et de Marie de Hongrie, un tempérament exalté, chaud, impétueux. Et, de même que sa ville, avec ses clochers aux lignes bizarres et aux rotundités pansues, évoque l'aspect d'une cité castillane, l'habitant à l'air d'un méridional égaré dans le Nord. Sa langue bien pendue, son aplomb

imperturbable, en ont fait un commis-voyageur incomparable dont la loquacité, la faconde, la bonne humeur, la verve primesautière et bon enfant font l'animation des compartiments de chemin de fer de tout le royaume, et causent l'ébahissement des gens calmes.

Chez lui, le Binchois travaille avec acharnement, fait de la politique avec passion, ou bien s'amuse sans retenue ? Son activité inlassable, son habileté professionnelle, son sens commercial affiné, lui feront gagner de l'argent qu'il dépense avec une désinvolture de grand seigneur.

Les fêtes de Binche ont gardé, des temps anciens, la réputation d'être les plus belles du monde : « Mais bravas que las fiestas de Bainz ». C'est justice, car rien n'est comparable à la prodigieuse féerie de son carnaval. Le carnaval ... C'est là qu'on trouve le Binchois tel qu'il est, le Binchois « nature ! » Son ardeur, sa gaieté, son exubérance se donnent libre cours. Vive la joie ... Vive les sonnailles ... C'est Mardi-gras ... Ollé ... Ollé ... du champagne ... Ollé ... Vive Binche.

Et ... « Le petit jeune homme de Binche, dépense en un semaine tout son revenu d'un an ... ». Binche, ville incomparable, ville vivante, ville qui vibre, ville qui sait pleurer, rire ou frissonner, tes vieilles pierres ont une âme, qui est faite des âmes de tous tes enfants morts.

C'est là ton charme, ta grandeur et ta beauté.

Alfred LABRIQUE

L'ELEGANCE VESTIMENTAIRE DU MAGISTRAT

Périodiquement, les jurés et conseillers se préoccupent de renouveler les tenues vestimentaires, qui seront les signes de leurs charges et qu'ils revêtiront lors de l'exercice de leurs fonctions, à savoir lors des audiences ou quand ils participent aux offices, aux processions et autres solennités. Voici, par exemple, la décision du 15 février 1571 : « *Pour cause des pintes et bien venues de ceste année est conclud faire des robes de couleur de draps noire qui debvront être fourrées de satin noef ...* ». Rappelons que, le 2 février, a eu lieu, comme chaque année, l'entrée en fonction du magistrat. A cette occasion, les nouveaux élus paient des *pintes* et des *bienvenues*, sans doute des boissons et des repas. Le texte continue en disant que celui, qui ne voudra faire cette dépense vestimentaire, donnera 6 livres tournois. Deux d'entre elles seront ristournées à l'église. Les quatre autres, valeur de dépense du dîner, reviendront aux jurés et conseillers qui consentent ces frais d'habillement. Sur ce fond, on prendra les frais de boissons et de bienvenues, chaque jeudi de carême : « *et qui n'en voldra faire du proffit en procédans le tierch à*

l'église et les deux autres tierchs au proffit de ceulx faisant robbes sur lesquelles pintes et bien venues se prenderont pour chacun jeudy de karesme tantum de la despense du disner 4 livres tournois».

*Archives communales. Audiences du magistrat, reg. n° 6.
Transcription d'Ernest Matthieu.*

S. GLOTZ

LES BAUDETS DE BINCHE

Les Binchois, commerçants ou artisans, ont utilisé volontiers, jusque dans le XX^e siècle, des ânes comme animaux de bât. Avant la guerre de 1914, il y avait de nombreux colporteurs qui employaient cet animal. La tradition orale rappelle le nom d'Ursmar Deprez, ancêtre des Deprez et Debase, qui fut, sans doute, le fondateur de notre industrie de confection de vêtements masculins. Ursmar Deprez courait les marchés avec son âne. On connaît même un lieu-dit, à l'extérieur de l'enceinte occidentale, au sud de la rue du Faubourg Saint-Jacques, qui portait la dénomination suggestive de *pré aux ânes*. A proximité, un pont s'appelait *pont à zânes* ou *pont à Zante*.

Les baudets de Binche, en cette année 1571, folâtraient par les rues, la nuit. On ordonne de les mettre en étable ou dans un lieu clôturé, si on trouve ces ânes vabagondant. L'amende sera de 60 sous. *«Pour obryer au désordre qui se fait par les baudéz qui sont journellement de nuict par les rues, est ordonné que de cy en avant, toutesfois qu'ilz seront trouvé de nuict par les rues, estre mis en estable ou cloture, sur enquérir, pour chacun baudet, en 60 solz de loix ...».* Archives communales. Audiences du magistrat, reg. n° 6, 5 juillet 1571. Transcription d'Ernest Matthieu.

S. GLOTZ

L'UTILISATION DU TAMBOUR LORS DES NOCES

Le 25 octobre 1571, un curieux texte nous éclaire sur une coutume populaire. Le tambour, outre son utilisation par les confréries, soit pour accompagner, soit pour *semondre* ou convoquer les membres, était

utilisé aux cortèges de mariage lorsqu'on allait à l'église et qu'on en revenait. Dans ces cas, l'autorisation du prévôt n'était pas requise. Elle est nécessaire quand on emploie le tambour, en dehors du dit cortège des noces, dans les festivités profanes du mariage. On imagine que l'on dansait au rythme de cet instrument, les caroles déroulaient leurs farandoles capricieuses dans les rues ... et cela pouvait gêner l'ordre urbain. «*Que, pour l'advenir, personne ne polra faire sonner le tamburin, excepté les confrairies, au noepces ou aultrement, fors à accompagner le sacre des noepces allant à l'église et revenir, sans le congïe de Monsieur le prévost et que pour chacun congïe, ilz payeront 5 sous au proffit de l'église ...*». Archives communales. Audiences du magistrat, reg. n° 6. Transcription d'Ernest Matthieu.

S. GLOTZ

LA POLICE DES «ETRANGERS»

Le 4 mars 1572, le magistrat décide d'obliger les peigneurs de laine, qui travaillaient à la draperie locale et qui n'étaient pas binchois, ainsi que les autres ouvriers «*estrangiers résidens en ceste ville ...*» à s'inscrire chez le greffier. Celui-ci tiendra de ceux-ci un registre particulier et il recevra 12 deniers, à chaque inscription. Les inscrits désireux de travailler en ville, avant de commencer à «*besoignier*», seront tenus de se présenter «*à messieurs de la loy*», de «*leur exhiber pertinente attestation des maieur, eschevins et curet du lieu*» où ils avaient résidé en dernier lieu. En outre, celui, qui les logera en sa maison, se présentera devant les «*gens de la loy*», les jurés. Il prêtera serment qu'il ne laissera ses hôtes «*sortir de sa maison, de nuict, après la cloche sonnée, soubz paine de 60 sous blancs ...*». L'étranger, c'est-à-dire celui qui n'est pas Binchois, est soumis à la loi du couvre-feu. Après que la cloche du soir a retenti et que les cabarets et autres lieux publics se sont vidés de leurs clients, il ne peut flâner dans la rue mais doit rentrer chez son hôte. Toute infraction est punie d'une amende de 60 sous ou 3 livres. Si ces «*estrangiers*» ne retournent pas au logis, avant le son de la cloche, les hôtes seront obligés d'en informer les jurés, «*soubz semblable amende*». En outre, les changements de logis devront être déclarés «*à la justice*». Archives communales. Audiences du magistrat, reg. n° 6. Transcription d'Ernest Matthieu.

S. GLOTZ

LES PROFESSIONS INTERDITES AUX MEMBRES DU MAGISTRAT

Lors du renouvellement du magistrat, le 2 février 1654, les jurés et conseillers établissent leur règlement pour l'année. Entre autre choses, ils décident qu'il leur sera interdit de conduire la charrue, de couper les foins, de *«menner chevaux aux marischal, charette ou benneau (chariot), porter fourche, hapiette (hache) ou courbé, ny travailler dans les fraitte ou fosset, ny faire aucune choses villes ...»*. Les tâches de paysan, charretier ou bûcherons étaient encore considérées comme avilissantes. Seuls les artisans, commerçants ou gens de profession libérale étaient admis au sein du magistrat binchois. Archives communales. Audiences du magistrat, reg. n° 19.

S. GLOTZ

LE SERMENT DES ARBALETRIERS DE SAINT GEORGES

L'histoire de nos serments date du Moyen Age et, sans doute, pour certains d'entre eux, d'une époque proche de la fondation de la ville. Ils étaient composés de bourgeois, se choisissaient un saint patron, qui était traditionnel selon l'arme choisie. Ils avaient comme devoirs d'aider à la défense de la ville, à la police et au guet. Mais ces fonctions étaient occasionnelles. On les assumait en temps de guerre, de troubles, de menaces d'attaque ou de fêtes exceptionnelles comme les foires marchandes. D'autres charges étaient honorifiques, comme la participation aux processions et l'escorte d'honneur du magistrat.

Les arbalétriers binchois sont mentionnés dès 1372, mais remontent, sans aucun doute, plus haut dans le Moyen Age. Ils honoraient saint Georges, le patron de la chevalerie et des armes, ainsi que de l'Angleterre. Son autel était placé dans la collégiale et les confrères étaient responsables de son entretien et de son ornementation. On y célébrait l'office, le 23 avril, jour de la fête du saint qui coïncidait avec celle de la confrérie.

L'histoire du serment des arbalétriers n'est pas fort bien connue. Aussi convient-il de profiter de toute information, si menue soit-elle.

L'épisode, que nous racontons, est narré d'après les Archives communales, Audiences du magistrat, reg. nos 14 et 15.

Le 11 décembre 1625, les jurés et conseillers, après avoir consulté le gouverneur et prévôt de la ville, le duc d'Aumale, décident la dissolution du serment de saint Georges. La raison en est le manque de vitalité de la dite confrérie. Ses membres sont devenus peu nombreux. A cette date, ils semblent n'être plus que quatre. En tout cas, ils ne sont plus en nombre suffisant pour assumer les devoirs de leurs charges. Ils négligent les escortes d'honneur qu'ils doivent fournir au magistrat, lors des vêpres de la veille de la ducasse; à la messe et à la procession du jour même de la fête, «*le jour de la dédicasse*» ainsi qu'à «*la nativité de Notre-Dame*» (8 septembre). Un des confrères, Antoine Outrequin, «*rapporte aux jurés l'image de saint Georges, le cheval, le dragon et quatre clefs. Guillaume Le Voet déclare avoir le collier qu'il rapportera le jour de saint Georges ...*». Cette image de saint Georges, ce n'est pas une statue, car une mention postérieure la décrit comme étant d'argent. La statue du saint est probablement restée dans la chapelle Saint-Georges de la collégiale. Il s'agit, sans doute, d'une simple afflige, c'est-à-dire d'une plaque d'argent, gravée à l'effigie du saint, que portait le maître du serment. Le collier est celui du roi, c'est-à-dire de celui qui a gagné le concours annuel, organisé sur le terrain d'exercice, aux berceaux du serment. Ceux-ci étaient situés dans le jardin des arbalétriers, d'un are soixante-cinq centiares, situé sur le rempart, près de la tour Saint-Georges qui servait de local pour les réunions. Si la dite tour et la courtine ont disparu à la vue, leurs fondations existent toujours, cachées sous les maisons de la rue Saint-Georges. La dénomination de celle-ci en garde le souvenir.

Parmi les objets rapportés par Outrequin, on énumère un cheval et un dragon. Ces détails matériels sont suggestifs. Ils rappellent la légende du saint que l'on évoquait lors des processions. On imagine le cheval comme un simulacre, une sorte de cheval-jupon, de *chinchin* binchois, sans doute tressé en osier par un vannier. Le cheval était probablement monté par un «*saint Georges*», lequel devait se livrer à un simulacre de combat contre le dragon, ce monstre qui, selon la légende, désolait la Lybie.

Le 12 mars 1626, on attache des «*billetz*» à la porte de l'église. C'était la manière ordinaire dont on diffusait les informations publiques. On annonce donc la reconstitution du serment et on invite ceux qui désirent y entrer, à se présenter devant les «*gouverneur et prévost, juretz et conseil pour, par eux, estre receuz ...*».

Le 30 avril 1626, on donne en location, pour trois ans, la maison et jardin de la dite confrérie. La dissolution paraît effective, car, le 22 avril 1627, on décide d'intenter un procès contre Guillaume Le Voet. Celui-ci, quoique le serment soit considéré comme dissous, ne consent

pas à restituer le collier, ni les «*autres meubles*» de la confrérie, ni à abandonner la propriété des immeubles, «*du bien héritier appartenant à icelle confrairie ...*». Archives communales. Audiences du magistrat, reg. n° 14.

Le 28 mai 1631, on réussit à reconstituer le serment. Un accord intervient entre le magistrat et les confrères. La convention nous éclaire sur les droits et devoirs de chacun. La Ville leur allouera 50 livres tournois, par an, «*pour leurs quinzaines et gages*». Ils paieront 5 sous pour avoir le droit d'utiliser le jardin des arbalétriers sur le rempart où se trouve le terrain d'exercice habituel, avec les «*buts ordinaires*». Ils jouiront de l'exemption de la maltôte, c'est-à-dire de la taxe sur les boissons, pour six tonnes par an, à charge d'en faire la demande. La convention rappelle qu'ils ont à assumer leurs devoirs traditionnels, «*accoutumés*». En particulier, ils auront à escorter «*Messieurs du magistrat ... selon l'ancienne coutume jusqu'au portal de l'église, aux vespres, messes et processions, les veilles et jours du saint-Sacrement et dédicasse de ceste ville* (la dédicasse de l'église, devenue *el ducasse*, est commémorée le 2 juillet) *et, à la fin des dis offices reconduir de l'église jusques à la maison de ville ...*». S'ils manquent à ce devoir d'escorte, ils seront frappés d'une amende de 60 sous, soit trois livres. Appartenir à la confrérie semble être un privilège, car les nouveaux confrères seront présentés aux jurés pour qu'ils prêtent serment. C'est une condition *sine qua non* à leur réception. Nul ne pourra quitter la confrérie sans l'assentiment des autres confrères et des jurés. C'est le 7 septembre, c'est-à-dire la veille de la fête de la nativité de la Vierge, qu'est fixé le tir annuel du «*papegay*» (l'oiseau-cible; anciennement, le perroquet). D'après une décision du magistrat du 23 avril 1556, on tirait l'oiseau, auparavant, la veille même de la fête de saint Georges : «*... ceulx de la confrairie saint Georges se seroient ingérez, au jour d'hier, aller thirer leur oiseau sans en advertir Monsieur le prévost lors estant en la ville, le lieutenant dudit sieur prévost fist constituer prisonnier le serviteur des dis de saint Georges, sonnant le tambourin, allant les dis confrères à l'église; de quoy les dis de saint George se seroient complains à messieurs jurés et conseil ...*».

Lors de cette même audience du 28 mai 1631, le magistrat agréé comme membres Pierre Lescaillier, Philippe Ghobart, Antoine Outrequin et Charles Mascart, qui ont prêté serment. On leur remet l'image de saint Georges, en argent, le collier du roi, celui de la quinzaine (il y a, sans doute, un concours, tous les quinze jours), le drapeau et tambour. Deux confrères, Jean Doret et Simon Defaux, viennent s'adjoindre aux quatre précédents, le 9 octobre.

Le 12 juin 1631, le magistrat décide de faire réparer, aux frais de la Ville, les berceaux de la *confrairie* et «*serment Monsieur saint Georges*».

LES ARMES DE LA VILLE

Le 24 août 1589, Pierre de Sars demande l'autorisation, qu'on lui accorde, de marquer ses couteaux non seulement de sa «*marcq*» personnelle, mais aussi de celle de la ville. Cette marque de la ville ou armoiries, c'est le lion : «*A esté accordet qu'il polra enseigner de la marcq de la ville qui sera un lyon rampant ...*». Rappelons que ces marques de la ville et de l'artisan étaient nécessaires pour identifier le travail. Les *eswars* de la coutellerie binchoise devaient pouvoir contrôler la qualité des couteaux mis en vente. Notre coutelier, fabricant de couteaux, ce qui sera un artisanat assez florissant à Binche, mettra donc «*l'enseigne de la ville ... au desoubz de sa marcq ...*». Mais, le 7 septembre, le même artisan, pour des raisons ignorées, requiert d'utiliser comme «*enseigne de la ville*» sur ses produits, le «*B.C.*», ce qui suggère en raccourci le nom de *Binch*. Archives communales. Audiences du magistrat, reg. n° 8. Transcription d'Ernest Matthieu.

S. GLOTZ

LA COMPOSITION DE LA POPULATION BINCHOISE, EN 1784

Dans nos archives communales, le registre des Audiences du magistrat, registre n° 37, relève, à la date du 27 mai 1784, le chiffre de la population. Il y a, à Binche, 3.683 habitants dont 1.042 enfants en dessous de 12 ans, soit : 500 garçons et 542 filles. On compte 19 prêtres séculiers, 30 religieux et 19 religieuses. Le reste de la population se compose de 1.156 hommes et de 1.417 femmes.

En 1803, d'après le registre n° 44, f. 118 v., à la date du 27 frimaire an 12, soit le lundi 19 décembre 1803, la population s'élève à 4.021 habitants parmi lesquels — et la remarque est suggestive d'un certain état social, «*il s'en trouve beaucoup auxquels leurs moyens pécuniaires ne permettent pas un usage ordinaire de viande ...*».

En 1806, 8 mars, la population retombe à 3.871 habitants. Battignies en compte 230. Reg. n° 44, f. 118 v.



S. GLOTZ

Dépôt légal : D/1978/1774/2